

Menaces de démissions au CHUQ

Si on leur impose des gardes au CHUL, les anesthésistes s'exileront, avertit le Dr Chabot

LOUISE LEMIEUX

Llemieux@lesoleil.com

■ Les anesthésistes du CHUQ feront des gardes au CHUL, si une loi les force à le faire. Mais ils quitteront la région dès que leur démission entrera en vigueur, 60 jours après l'avoir donnée.

« Nous ne voulons pas être dans l'illégalité. Nous ferons les tours de garde, si une loi nous y oblige. Mais nous n'accomplirons aucune tâche médico-administrative. Le milieu de l'anesthésie sera dysfonctionnel à Québec. Des postes, il y en a partout au Québec, même à Montréal au CHUM », dit le Dr Jacques Chabot. Il ne fait aucun doute dans son esprit que coercition signifie démissions à court et moyen terme.

Comme nous l'évoquions, hier, les anesthésistes du CHUQ n'ont nullement l'intention de faire des gardes au CHUL. À moins d'être forcés par une loi spéciale. La menace plane.

« C'est clair dans la tête de M. Levine, les services à la population doivent être rendus. Et pour cela, aucun moyen n'est exclu », dit Maxime Pednault-Jobin, attaché de presse du ministre délégué à la Santé, David Levine.

Le président du CMDP (Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens) du CHUQ a aussi mis en garde le ministre Levine des dangers de toutes

mesures coercitives à l'endroit des anesthésistes, « cela ne règlera pas le problème... et amènera des défections qui se répercuteront sur toute la région de Québec, diminuant l'accessibilité... », a-t-il écrit au ministre, lundi.

« C'est impossible de faire marcher les trois hôpitaux à plein régime. Si on saupoudre les anesthésistes dans les trois sites, on va les faire crever tous les trois », prédit le Dr Chabot.

Sauf au CHUL où il manque 10 anesthésistes, les postes d'anesthésistes sont comblés dans les autres hôpitaux de Québec et de la région de Chaudière-Appalaches. Il y a 73 anesthésistes dans les hôpitaux de la Rive-Nord, et 26 dans ceux de la Rive-Sud.

L'automne dernier, le Dr Chabot, reconnu pour ses qualités de médiateur, a cherché une solution aux problèmes du CHUL en anesthésie. En moins d'un an, 10 des 13 anesthésistes ont quitté l'hôpital. Le Dr Chabot a été

Voir CHUQ en A 2 >

□ Lettre des médecins Page A 14



Des partisans des Palestiniens ont tenu à mettre leur grain de sel hier, à Montréal, dans une manifestation convoquée pour célébrer le 54^e anniversaire de la création d'Israël. Des milliers de personnes ont profité de l'occasion pour apporter leur soutien à l'État hébreu.

Powell rentre bredouille

■ (AFP et AP) — Le secrétaire d'État américain, Colin Powell, achevait hier, au Caire, la capitale de l'Égypte, sa mission de paix sans avoir obtenu de cessez-le-feu entre Israéliens et Palestiniens, mais il a d'ores et déjà annoncé son intention de revenir prochainement au Moyen-Orient, probablement dans deux ou trois semaines, selon un haut responsable américain. Ce qui tend à nuancer toutes les apparences d'un échec complet de sa médiation.

Incapable de convaincre le premier ministre d'Israël, Ariel Sharon, de retirer immédiatement ses troupes des villes palestiniennes, M. Powell a été

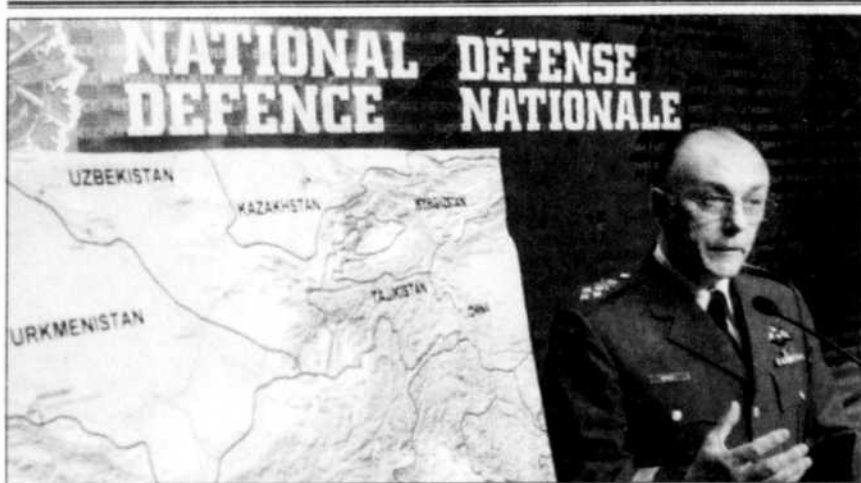
confronté au refus des Palestiniens d'entamer des négociations en vue d'un cessez-le-feu avant un retrait complet israélien.

Il a donc décidé de rentrer à Washington, sans parler aux journalistes voyageant avec lui.

Avant de quitter la région, M. Powell s'est entretenu avec les ministres des Affaires étrangères d'Égypte, Ahmed Maher, et de Jordanie, Marwan Moasher, dont les pays ont signé la paix avec Israël et sont de solides alliés de Washington. M. Maher n'a pas hésité, après la rencontre tenue au Caire, à

Voir POWELL en A 2 >

□ Beaudoin veut un retrait Page A 9



Le général Raymond Henault lors d'une conférence de presse, cette nuit.

AFGHANISTAN

Des bombes américaines tuent quatre soldats canadiens

■ OTTAWA (PC) — Quatre soldats canadiens en mission en Afghanistan ont été tués et huit autres ont été blessés lorsque leurs positions ont été bombardées par un avion américain pendant un exercice de tir réel.

Selon une source haut placée au ministère de la Défense, les soldats canadiens participaient à un exercice à

environ 14 kilomètres de leur base de Kandahar, quand un chasseur-bombardier F-16 a largué une ou deux

bombes de 250 kilos sur leurs positions.

Deux des huit blessés étaient dans un état critique et un autre dans un état jugé sérieux après l'incident. Des préparatifs étaient en cours

Voir SOLDATS en A 2 >

Des consultants veulent faire d'ExpoCité un mégacomplexe de divertissement

ROBERT FLEURY

RFleury@lesoleil.com

■ L'hippodrome n'est pas rentable. Il devrait être réaménagé, comme une partie du site d'ExpoCité, pour en faire un centre d'amusement à l'année. Il devrait y avoir un hôtel de 300 à 500 chambres pour les visiteurs du Centre de foires et du Colisée. Voilà quelques-unes des recommandations de la firme Baker Leisure Group d'Orlando.

Dans un document obtenu par TQS, et dont LE SOLEIL a reçu copie, le rapport préliminaire de la firme d'Orlando propose à la Ville de Québec de faire un meilleur usage du site de l'hippodrome pour en maximiser les profits, mais laisse le Colisée intact comme « partie intégrante de la Ville de Québec ». La firme spécialisée dans les étu-

Il pourrait en coûter jusqu'à 225 millions \$, selon Baker

des de marché a reçu son mandat d'ExpoCité, un organisme de la Ville de Québec, il y a 2 ans, dans le but de redéfinir la vocation du site, « avec ou sans l'hippodrome ».

Ainsi Baker propose de mieux développer encore les activités d'Expo-Québec et des salons et expositions qui se tiennent au Centre de foires pour profiter au

maximum de leur impact. Ainsi il propose la construction d'un hôtel trois étoiles de 300 à 500 chambres destiné aux congressistes et exposants ainsi que pour les visiteurs du Colisée, ce qui ne ferait pas concurrence aux hôtels du Vieux-Québec, affirme-t-on.

Pour Baker, tout le site d'ExpoCité doit devenir un centre d'amusement, intérieur et extérieur, quatre saisons, orienté vers la famille, de même qu'un centre spécialisé dans les soins de santé corporels et le conditionnement physique.

Ainsi propose-t-il d'y trouver saunas, salons de beauté, de massage, des courts de tennis et de raquetball intérieur... tout comme la création d'une « Rue d'Amusement » unique qui deviendrait l'attraction première

Voir EXPOCITÉ en A 2 >

CHAREST N'EST PAS PERÇU COMME UN LEADER...

JE NE SUIS POURTANT PAS DU GENRE À ME LAISSER PILER SUR LA TÊTE!



SOMMAIRE

Actualités	A 3	Économie	C 1
Agenda	B 6	Editorial	A 14
Arts et vie	B 1	Le monde	A 10
Bourses	C 4	Petites annonces	S 14
Bridge	S 18	Québec / Canada	A 6
Capitale et régions	A 11	Sports	S 1
Décès	C 6	Statistiques	S 8
Divertissements	B 7	Télévision	B 2

LA MÉTÉO

Maximum 17, minimum 6

Nuageux avec percées de soleil en matinée; plus d'éclaircies en après-midi. Vents légers. Demain: nuageux avec faible pluie. Détails page S 20.

Accumulation de neige (à 13 h hier)
Ce mois-ci: 15,2 cm Lan dernier: 1,2 cm
Cet hiver: 254 cm L'hiver dernier: 253,7 cm

QUÉBEC,
106^e ANNÉE, N° 109
FLORIDE, 1,75 \$ US
MONTREAL,
OTTAWA 87¢
PLUS TAXES

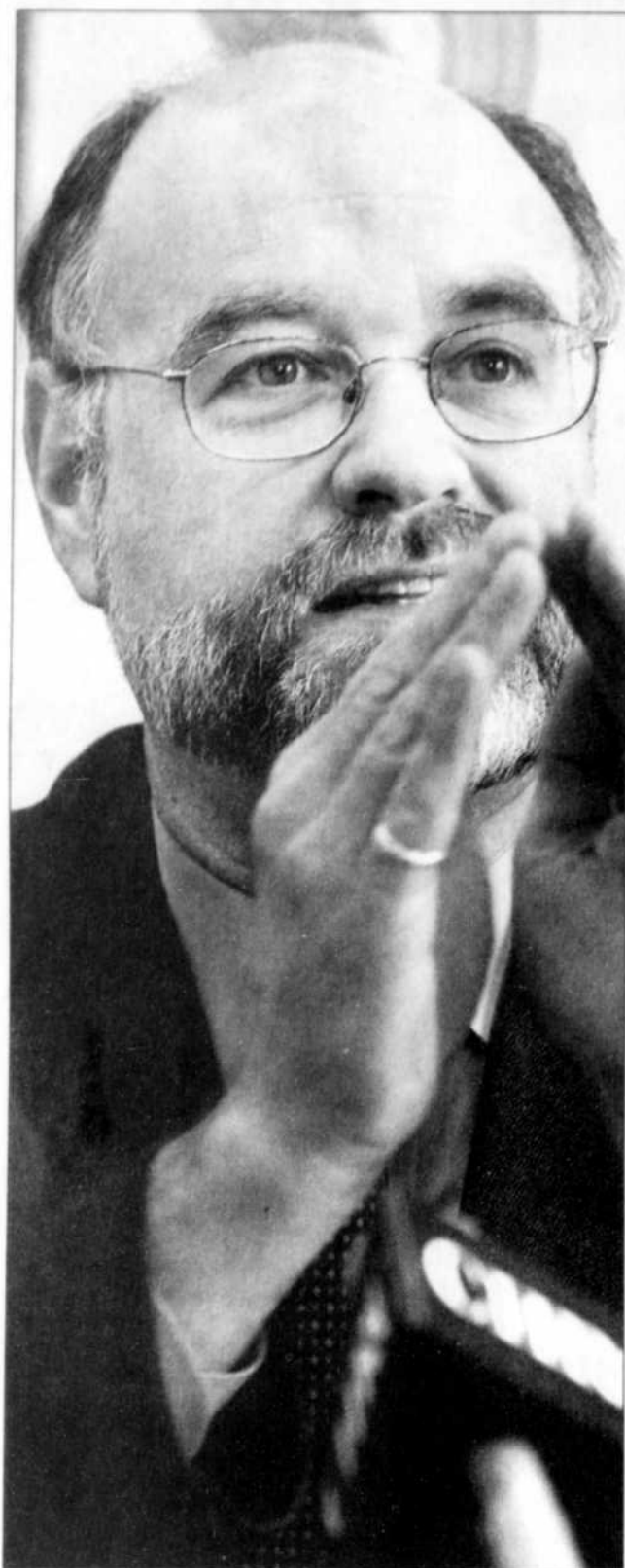


65¢ PLUS TAXES 6 2765700074 2

La clef de sol
840, rue Bouvier
627-0840

SONY
Camescope Digital 8
• Super «NightShot» Couleur
• Stabilisateur • Zoom 560 X
• Capture d'image avec prises USB
• Logiciel PC
899\$ 2497\$ 36 vers

JVC
Camescope Mini DV
• 520 lignes de résolution
• Carte mémoires 8 mb
• «Night Alive»
• Logiciel inclus
1099\$ 3052\$ 36 vers



«Aucun moyen n'est exclu», dit-on chez le ministre Levine.

CHUQ

Suite de la Une

nommé fondé de pouvoir par le conseil d'administration du CHUQ pour solutionner le problème. Il n'a pas réussi. Dans une lettre écrite au nom de ses collègues anesthésistes de Saint-François d'Assise et publiée en page A14, le Dr Chabot explique les raisons de l'échec de sa médiation.

Il met en cause l'attitude des médecins du CHUL.

«Il n'y a pas eu de problèmes avec les anesthésistes du CHUL, mais avec certains médecins du CHUL, oui. Des pédiatres, des internistes, certains chirurgiens. Ils ne voulaient pas accepter le transfert de patients, comme nous avions convenu. Ils ont eu des propos méprisants à notre endroit. Il y a eu des invectives. Nous nous sommes sentis trahis. Nous avons pilé sur notre orgueil longtemps. Nous avons vraiment essayé de mettre quelque chose en place au CHUL. Mais nous nous sommes heurtés à une communauté médicale suffisante (orgueilleuse) et ayant très peu de considération pour l'anesthésie», dit le Dr Chabot. Les anesthésistes de Saint-François se sont retirés du CHUL. Ils n'y retourneront pas, à moins d'une loi spéciale.

Le Dr Chabot est en colère contre le Dr Pierre Déry, chef de la pédiatrie du CHUL, qui a déclaré la semaine dernière, que sans anesthésistes, des transferts de bébés prématurés, vers Montréal, Sherbrooke et même Kingston en Ontario étaient possibles.

«C'est complètement faux», dit-il. Les transferts seraient peu nombreux, parce que les cas complexes sont rares. Et ce petit nombre de cas lui fait douter de la pertinence d'un centre mère-enfant.

«Il y a 20 à 30 cas de chirurgie tertiaire (surspécialisée) par année, la moitié sont des cas urgents. Comment voulez-vous garder une expertise (chirurgiens et anesthésistes pédiatriques) avec si peu de cas? Ce genre de cas compliqués sont cinq fois plus nombreux à Montréal. Les éparpiller dans plusieurs hôpitaux, ce n'est pas honnête, ce n'est pas optimiser la qualité des soins. Quand on ne fait pas souvent une technique médicale, vaut mieux la transférer. Actuellement, elles sont faites à Québec, mais les trois anesthésistes pédiatriques du CHUL sont épuisés», dit le Dr Chabot.

Le Dr Chabot croyait dans le Centre mère-enfant. Il n'y croit plus.

SOLDATS

Suite de la Une

pour transporter morts et blessés hors du secteur.

Selon la source au sein du ministère de la Défense, les Américains ont promis leur complète collaboration à l'enquête sur cet accident.

Les soldats impliqués étaient membres du 3e bataillon d'infanterie légère Princesse Patricia basé à Edmonton. Quelque 900 soldats de cette unité sont présentement en mission en Afghanistan.

L'accident est survenu à 17 h 25, heure avancée de l'est.

«À ce moment-ci, et au nom de tous les membres des Forces armées canadiennes, je veux offrir mes sincères condoléances aux familles et amis des victimes de cette tragédie. Leur perte est partagée par nous tous», a déclaré le Général Ray Henault, chef d'état major de la défense, dans une allocution.

Le premier ministre Jean Chrétien a également offert ses condoléances aux familles des victimes et promis la tenue d'une enquête.

«Quant aux circonstances de ce qui semble être un tragique accident, de toute évidence, les familles et les Canadiens auront beaucoup de questions à poser», affirme M. Chrétien dans un communiqué.

«Le président (George W.) Bush m'a téléphoné pour me livrer les sincères condoléances du peuple américain. Il a promis une collaboration complète avec les autorités canadiennes qui seront chargées de faire une enquête complète et en profondeur», a ajouté le premier ministre.

POWELL

Suite de la Une

rejeter un appel du président des États-Unis, George W. Bush, aux pays arabes à lutter contre le terrorisme, estimant qu'il devrait s'adresser en premier à Israël pour qu'il mette fin à son occupation et à son agression contre le peuple palestinien». Au même moment, le président de l'Égypte, Hosni Moubarak, qui a annulé une rencontre avec M. Powell, a rejeté l'idée d'une conférence de paix avancée par le premier ministre Ariel Sharon, l'estimant «illogique» avant un retrait israélien.

Moubarak a fait savoir qu'un échec de la mission Powell donnerait lieu à l'extension du conflit israélo-palestinien dans le monde arabe. Il a estimé que les attentats suicide ne cesseraient que par la reprise de négociations et l'assurance que les droits des Palestiniens seront respectés. La direction palestinienne a accusé M. Sharon d'avoir fait échouer la mission de M. Powell en restant sourd à ses appels à un retrait des zones réoccupées en Cisjordanie depuis le 29 mars.

Le ministre israélien de la Défense, Binyamin Ben Eliezer, a affirmé que son pays accèderait dans «quelques jours» aux demandes américaines de retrait, tout en restant vague sur sa date et son ampleur. Avant cela, M. Powell a admis, dans une conférence de presse à Jérusalem en milieu de journée, qu'un cessez-le-feu ne sera possible qu'après «la fin des incursions israéliennes» et «la reprise des contacts sécuritaires» entre Israël et les Palestiniens.

M. Powell a tenu le même langage au président palestinien Yasser Arafat qu'il a rencontré pour la deuxième fois dans son QG assiégé par l'armée israélienne, à Ramallah (Cisjordanie), depuis le 29 mars.

M. Arafat, a-t-il déclaré, doit faire «un choix stratégique» en décidant, «comme l'a fait le reste du monde, que le terrorisme doit cesser». «L'Autorité palestinienne et lui ne peuvent plus tergiverser», a-t-il insisté.

Au début de sa médiation, M. Powell avait pour objectif d'obtenir de M. Arafat la proclamation d'un cessez-le-feu et de M. Sharon un retrait des quatre villes de Cisjordanie encore occupées par son armée.

Au cours de ses trois rencontres avec M. Sharon, il s'est vu répéter que l'armée israélienne ne quitterait Ramallah, Bethléem, Jénine et Naplouse qu'après avoir «achevé sa mission» qui consiste, selon Israël, à «détruire les infrastructures terroristes» palestiniens, responsables d'attentats. Des représentants israéliens et palestiniens se rencontreront jeudi pour tenter de négocier la fin du siège de l'Eglise de la Nativité, dans laquelle sont encore retranchés 200 Palestiniens armés, encerclés par les troupes israéliennes, a annoncé le maire de Bethléem, sur son territoire.

L'armée s'est retirée hier soir du centre de Jénine, mais elle campait encore dans son camp de réfugiés, alors que les organisations humanitaires multipliaient les appels pour obtenir un accès au camp en vue de secourir la population et d'enlever les corps des lieux qui ont connu les plus violents combats de l'offensive israélienne. Quatre chars israéliens ont toutefois ouvert le feu, hier, sur plusieurs maisons palestiniennes au sud de la ville de Gaza, endommageant quatre habitations sans faire de blessé, a-t-on appris de source sécuritaire palestinienne.

Enfin, des représentants israéliens et palestiniens se rencontreront jeudi pour tenter de négocier la fin du siège de l'Eglise de la Nativité, dans laquelle sont encore retranchés 200 Palestiniens armés, encerclés par les troupes israéliennes, a annoncé le maire de Bethléem.



Colin Powell à son arrivée en Égypte, hier.

EXPOCITÉ

Suite de la Une

du site d'ExpoCité. On y trouverait des jeux, des simulateurs... dans un environnement conçu spécialement à cet effet. Cette attraction pourrait se faire en lien avec Disney Quest, Universal Experience ou Sega Game Works.

Baker propose la tenue d'activités plus diversifiées comme des Comédies de variétés durant la journée, des soupers-théâtres, des productions musicales légères... et même des galeries d'art et un complexe cinématographique! La restauration devrait y être développée davantage, tant par des restaurants chics que par des fast food plus spécialisés. On croit également qu'il faut y trouver des boutiques spécialisées uniques à Québec et d'autres offrant des produits régionaux.

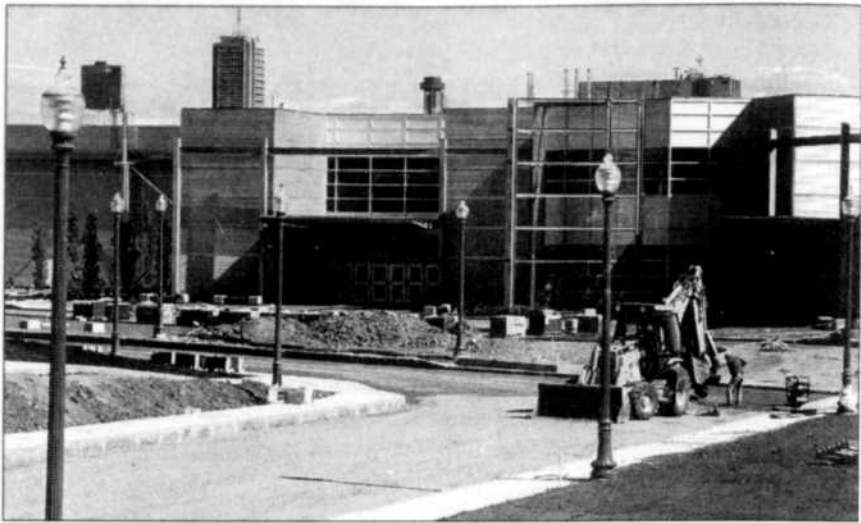
Tout ça évidemment demandera de l'argent, beaucoup d'argent. Baker estime les coûts de redéveloppement d'ExpoCité entre 100 à 225 millions \$. C'est le loyer payé par les exploitants, et leurs taxes, qui seraient profitables à la Ville de Québec.

Et qu'en dit le président d'ExpoCité? «Ce n'est qu'un rapport préliminaire, il n'y a absolument rien de définitif car il nous reste encore plusieurs semaines de travail à faire avec la firme Baker. Je ne commenterai pas. Ce ne sont que des propositions pour l'instant», a déclaré Claude Larose, lequel est aussi vice-président du comité exécutif de la Ville de Québec.

«Nous n'avons jamais dit que ce serait la Ville qui ferait les investissements proposés. La Ville ne mettra pas un sou. Ce seront les partenaires privés», a-t-il assuré.

Quant à l'hippodrome, le conseiller de Limoulin ne cache pas que le loyer de 350 000 \$ obtenu pour son utilisation du site d'ExpoCité est loin d'être satisfaisant et que la Ville est dans l'attente d'une décision d'investissement de la part du gouvernement, ce qui explique pourquoi le bail n'a été reconduit que pour un an.

M. Larose a déploré que LE SOLEIL ait en main une copie de ce rapport de travail, lequel ne devait jamais être rendu public, et il a carrément accusé TQS de l'avoir obtenu sous de fausses représentations! LE SOLEIL a tenté en vain d'obtenir le point de vue de TQS.



Le site d'ExpoCité pendant son parachèvement.

C'ÉTAIT HIER

1990 — L'Université de Montréal décide de ne plus accorder un doctorat honorifique à Pierre Péladeau à cause de déclarations intempestives à l'endroit de la communauté juive.

1988 — Une panne d'électricité frappe presque tout le Québec.

1983 — Un attentat à l'ambassade américaine à Beyrouth fait plus de 60 morts et 120 blessés.

1977 — Le Canadien Jerome Drayton gagne le marathon de Boston.

1956 — L'actrice Grace Kelly épouse le prince Rainier de Monaco au cours d'une cérémonie civile.

1949 — Proclamation de la République d'Irlande.

1946 — Disparition de la Ligue des Nations.

1909 — Le pape Pie X procède à la béatification de Jeanne d'Arc.

1906 — À San Francisco, un tremblement de terre fait mille morts et près de deux mille blessés.

LE SOLEIL

POUR NOUS JOINDRE

Abonnements	686-3344
	1-866-686-3344
Carrières et professions	686-3270
Petites annonces	844-4444
Promotion	686-3342
Publicité détaillants	686-3435
Publicité générale	686-3270
Rédaction	686-3394
Renseignements	686-3233

www.cyberpresse.ca

925, chemin Saint-Louis, C.P. 1547, Succ. Terminus Québec, Québec, G1K 7J6

LE SOLEIL, journal quotidien fondé en 1896, est publié et édité par LE SOLEIL, une division de 3834310 Canada inc., membre de Gesca Inc. LE SOLEIL est imprimé au 5000, rue Hugues-Randoin, à Québec, par Imprimerie Canada, une division de 3834301 Canada inc. Envoi de publication - Numéro de convention 0470198. Seule la Presse canadienne est autorisée à utiliser et à diffuser les informations publiées dans LE SOLEIL. ISSN 0319-0730

31



LA CHEMISE POIGNET MOUSQUETAIRE 59.95

Une chemise classe affaires appréciée pour la qualité exceptionnelle du tissage pur coton 2 plis parfaitement opaque et les **longueurs des manches de 33 à 37**. Coupe régulière, col à baleines amovibles. 14 1/2 à 18. Blanc ou bleu. Rég. 85.00 Une exclusivité du 31.



LE CALEÇON PROFILÉ MICROFIBRE 19.99

Extensibilité totale du polyester et lycra pour un caleçon confort, à devant profilé par des coutures surfilées. Élastique enrobé. Noir, blanc, acier, gris. P.m.g.t. Rég. 25.00

LA CHAUSSETTE MOTIF PICTURAL 6.99

Fin tricot, grand confort du mélange 80% coton 20% spandex. Une chaussette habillée qui se distingue par ses motifs modernes à dominance de vert ou bleu sur noir. Taille unique. Rég. 9.00



simons

QUÉBEC, PLACE STE-FOY • GALERIES DE LA CAPITALE • VIEUX QUÉBEC. MONTRÉAL CENTRE-VILLE • PROMENADES ST-BRUNO. SHERBROOKE CARREFOUR DE L'ESTRIE.

ACTUALITÉS

EXPO Manger Santé COLLOQUE
Québec Au Marché du Vieux-Port
20 et 21 avril
www.mangersante.org/expo
C'est la fin de
l'hiver

La FOIRE de l'EMPLOI
19 et 20 avril
Centre de foires de Québec (ExpoCité)
www.foireemploi2002.com

Laval aura son recteur en octobre

Les étudiants dénoncent la « hausse déguisée » des frais de scolarité

MICHELLE LAFERRIÈRE
MLaferriere@lesoleil.com

■ La prochaine élection du recteur de l'Université Laval aura lieu le 7 octobre. Et pour éviter que ne se reproduise une impasse comme celle du scrutin du 3 avril, les bulletins nuls ou blancs ne seront pas comptabilisés dans le total des voix exprimées.

Voilà quelques-unes des décisions prises hier soir par le conseil d'administration de l'Université Laval. Ses membres ont en outre acquiescé à la demande du recteur sortant François Tavenas de quitter ses fonctions le 5 juillet, après un premier et unique mandat de cinq ans. Tel que stipulé dans les statuts de l'Université, le vice-recteur exécutif Claude Godbout le remplacera jusqu'à ce qu'un nouveau recteur soit dûment élu.

Le processus de la nouvelle élection sera officiellement enclenché aujourd'hui, quand l'avis de modification des statuts paraîtra dans le site Internet de l'Université Laval. Ces modifications permettront que la procédure électorale se déroule dans des délais raccourcis. Le président d'élection sera nommé par le c.a. le 22 mai. Et la période de mises en candidature se terminera le 17 juillet.

Lors de l'élection sans vainqueur du 3 avril, aucun des deux derniers can-

didats en lice (François Tavenas et le doyen Pierre Moreau) n'avaient réussi à obtenir plus de la moitié des votes exprimés, en raison d'un nombre élevé de bulletins blancs ou nuls. Cette situation ne se reproduira plus, puisque dorénavant, ces bulletins annulés ne seront plus comptabilisés.

Le c.a. a aussi adopté le « principe des orientations données au budget 2002-2003 ». Ce budget sera soumis au conseil universitaire du 7 mai, puis déposé pour adoption à la réunion du c.a. de la semaine suivante. La session d'hiver sera terminée depuis le 26 avril. Il semble donc probable que tous les étudiants devront subir, dès septembre et pour chacune de leurs sessions, des nouveaux frais d'inscription de 5 \$ par crédit et une augmentation des frais afférents de 1,25 \$ par crédit.

LES ÉTUDIANTS OUTRÉS

Face à cette « hausse déguisée des

frais de scolarité », les étudiants de l'Université Laval ont demandé au c.a. de surseoir au dépôt du budget jusqu'à l'automne. En vain. Ils réclamaient d'être consultés, avant de se voir imposer des frais destinés, selon eux, à combler un déficit. Pour un étudiant à temps plein (15 crédits par session), l'instauration des frais d'inscription représente une somme supplémentaire de 150 \$ par année.

Mélanie Rodrigue, présidente de la CADEUL (Confédération des associations d'étudiants de l'Université Laval), et Wenceslas Mamboundou, président de l'AELES (Association des étudiants de Laval inscrits aux études supérieures), ont dénoncé, en conférence de presse, hier après-midi, « cette solution facile, qui tient plus du coup de force que de la gestion responsable ».

Selon Mélanie Rodrigue, l'Université Laval refilera une nouvelle facture de 4,35 millions \$ aux étudiants. Elle pourra ainsi diminuer son déficit de 4,25 millions \$ et répondre aux exigences du contrat de performance.

Wenceslas Mamboundou déplore que jamais, pendant la course au rectorat, le recteur François Tavenas n'ait mentionné son intention d'introduire ces nouveaux frais.



Une manifestation étudiante attendait les membres du c.a. qui tenaient leur réunion au pavillon Casault, hier soir.

INNU HEURTÉ À MORT PAR UNE AUTO-PATROUILLE

Le policier a déjà été cité trois fois en déonto

ÉLISABETH FLEURY
EFleury@lesoleil.com

Le policier de la défunte Sûreté municipale de Sept-Îles qui aurait heurté à mort un jeune Innu, tôt lundi matin, a été cité à trois reprises devant le Comité de déontologie policière en moins de quatre ans.

Le policier en question, qui était au service de la police municipale de Sept-Îles jusqu'à ce que cette dernière soit intégrée à la Sûreté du Québec, n'a cependant jamais été sanctionné par le Comité.

La première citation a été rejetée, le plaignant ayant choisi de retirer sa plainte. La seconde a également été rejetée, faute de preuves. On reprochait alors au policier d'avoir abusé de son autorité et de ne pas s'être comporté « de manière à préserver la confiance et la considération que requiert sa fonction ».

Quant à la troisième citation, le Comité de déontologie policière n'a pas eu à sanctionner le policier, une entente à l'amiable ayant été conclue entre les parties. Dans ce cas-ci, le policier avait été cité pour avoir abusé de son autorité et arrêté illégalement une personne.

CIRCONSTANCES NÉBULEUSES

Les circonstances entourant la mort du jeune Innu demeurent par ailleurs nébuleuses. La police de Québec, qui s'est vu confier l'enquête, préfère attendre d'avoir « recueilli toutes les informations nécessaires avant de divulguer quoi que ce soit », a expliqué la porte-parole, Lyne Jacques.

« On attend les résultats de l'expertise judiciaire et mécanique. Pour le reste, nos enquêteurs ont passé deux jours (mardi et hier) là-bas à parler avec différentes personnes. Tant que l'enquête ne sera pas terminée, je n'entrerai pas dans les détails », a fait savoir M^{me} Jacques.

L'adolescent originaire de La Romaine a été frappé vers 4h lundi par un patrouilleur de la SQ qui tentait de retrouver l'auteur d'un vol par effraction commis quelques minutes plus tôt au dépanneur Sylvie, sur la rue Brochu, à Sept-Îles.

En ratissant le secteur, le patrouilleur et sa collègue ont aperçu le jeune Innu, qui a pris la fuite en apercevant les policiers. Pendant que la policière se lançait à pied aux trousses du jeune homme, son collègue a voulu la rejoindre avec la voiture-patrouille. Le véhicule a frappé le fuyard dans le stationnement arrière de l'auberge Mingan.

Selon le Guide des pratiques policières du ministère de la Sécurité publique, les poursuites policières ne doivent en aucun cas mettre en péril la vie ou la sécurité des personnes. Ce sont des solutions de dernier recours qui ne peuvent être engagées que lorsque des circons-

tances exceptionnelles l'exigent. Ainsi, un policier ne doit pas entreprendre une poursuite pour le seul fait qu'un fuyard refuse de s'immobiliser. La nature et la gravité de l'infraction doivent être prises en considération.

« Ça, ce sont des règles de base. Pour le reste, tout est une question de jugement », précise le porte-parole de l'École nationale de police, Pierre Saint-Antoine. Selon lui, les poursuites policières se font généralement entre voitures. « Mais il peut arriver qu'elles se fassent entre une voiture et un piéton. Encore là, c'est une question de jugement », explique M. Saint-Antoine, précisant par ailleurs qu'un nouveau pro-

gramme de formation sur les poursuites policières sera bientôt mis sur pied à l'École nationale de police.

« C'est vrai que tout est une question de jugement, mais ce jugement peut être altéré par divers éléments, croit pour sa part le coordonnateur du pro-

gramme de techniques policières au collège F-X. Garneau, Jean-Louis Dallaire. Peut-être que le policier qui a heurté le jeune Innu à Sept-Îles a craint pour la sécurité de sa collègue. Peut-être aussi qu'il a agi sous le coup du stress et de l'émotion. »

Les autochtones de La Romaine consternés

STÉPHANE TREMBLAY
Collaboration spéciale

SEPT-ÎLES — Le village de La Romaine, sur la Basse-Côte-Nord, est paralysé depuis l'annonce du décès de Terry Lalo, ce jeune Innu qui a été heurté violemment par une voiture-patrouille, dimanche soir, à Sept-Îles.

Ce village de 850 Montagnais et de 150 Blancs, situé à 1000 km à l'est de Sept-Îles, est en deuil. Les membres du conseil de bande, les employés du CLSC et les travailleurs du magasin général n'ont vraiment pas le cœur à travailler.

Certains autochtones accusent la police de racisme. « Si le jeune garçon avait été un Blanc, le policier serait débarqué de sa voiture pour lui mettre la main au collet. Il n'aurait sûrement pas foncé dessus avec sa voiture. Je demeure à La Romaine, mais je suis souvent de passage à Sept-Îles et j'ai moi-même été témoin à plusieurs reprises de racisme des policiers de Sept-Îles envers des Montagnais de la communauté de Uashat-Maliotenam, près de Sept-Îles », a déclaré au SOLEIL Jacqueline Lalo, une proche de l'adolescent.

Maintenu en vie artificiellement à l'hôpital de l'Enfant-Jésus, le jeune Lalo a été débranché mardi, en fin de soirée.

Le jeune homme de 16 ans fréquentait l'école Manikoutai de Sept-Îles. Il était inscrit au cheminement particulier en insertion sociale et professionnelle, ce qui lui permettait de faire des stages en milieu de travail dans différents domaines, tels la restauration et l'entretien.

« Lundi, tout le monde retenait son souffle, espérant toujours un miracle, mais quand nous avons appris qu'il devait être transféré à Québec, l'inquiétude est devenue plus grande. Nous som-

mes toujours demeurés en contact avec les intervenants du CLSC et du Centre jeunesse afin que les enseignants et les élèves puissent extérioriser leur douleur avec des gens qui étaient là pour les écouter », assure la directrice de Manikoutai, Michèle Bélanger. Les 530 étudiants de l'école sont en congé pédagogique jusqu'à lundi.

L'un des camarades de Terry, René Thériault-Bacon, se souvient de son ami comme d'un excellent joueur de hockey. « Il était travaillant et donnait toujours son 100%. C'est bizarre, mais à chaque fois qu'une personne âgée décède, il y a un jeune de la communauté qui meurt quelques jours plus tard. Preuve que cette croyance religieuse est vraie, il y a effectivement une personne du troisième âge qui est morte ces derniers jours à Uashat-Maliotenam. »

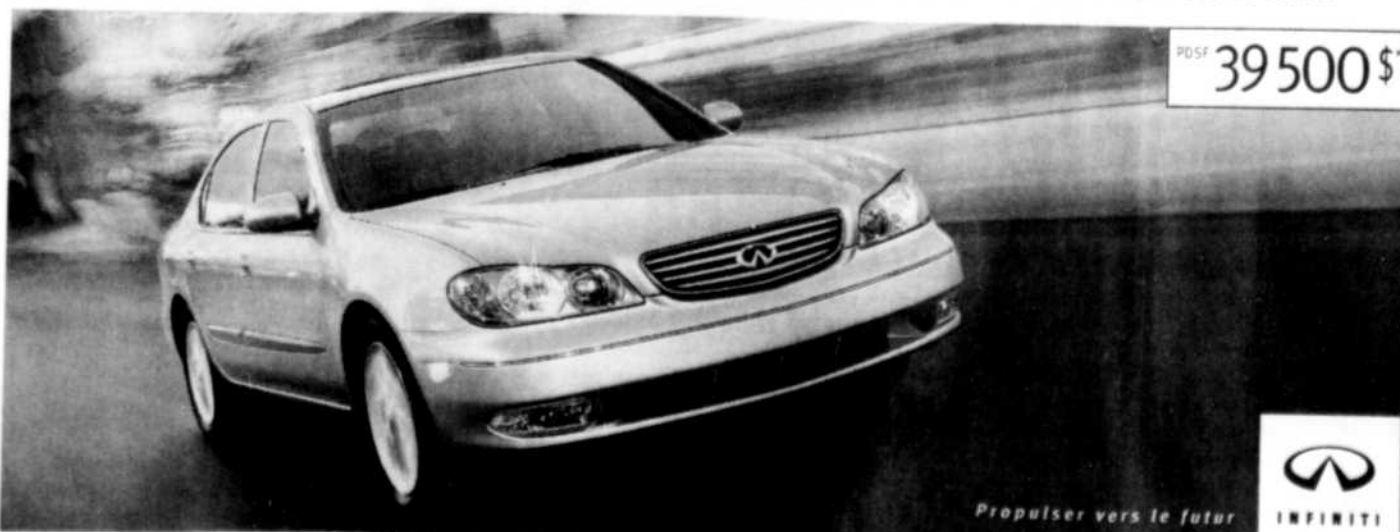
L'Association du hockey mineur de Sept-Îles rendra hommage à celui qui évoluait avec l'équipe midget BB. Le président, Pier Gilbert, est d'ailleurs l'une des dernières personnes à avoir vu vivant le jeune Terry. « À sa demande, je l'ai reconduit chez son oncle sur la rue Villeneuve. Nous n'avions jamais eu de consignes de la part du Centre jeunesse à l'effet que Terry devait retourner au centre après les pratiques ou les tournois. C'était un petit gars timide qui était avec nous depuis le mois d'août et dont je n'ai rien à dire de mal. »

Il n'a malheureusement pas été possible d'obtenir les commentaires de la direction du Centre jeunesse Côte-Nord, qui s'est limitée à dire que tout le monde était attristé par ce drame. Les obsèques devaient avoir lieu demain à Sept-Îles et samedi à La Romaine. Le jeune Terry Lalo devrait être inhumé dimanche en Basse-Côte-Nord, près des siens.



Le jeune Lalo était soupçonné d'avoir commis un vol par effraction au dépanneur.

Jamais 255 chevaux n'auront été aussi bien dressés.



La nouvelle I35 Bien qu'elle renferme de la puissance à revendre, la nouvelle I35 2002 d'Infiniti est dressée pour transformer les routes en chemins doux et gracieux. Dotée d'un moteur DACT avec réglage de la distribution variable en continu, elle vous fera filer sur la route en tout confort. Une évidence quand on connaît ses attributs : • Moteur VQ de 3,5 litres de 255 chevaux, détenteur de prix qui le range dans la classe internationale • Plus de 100 caractéristiques très bien pensées, incluant un spacieux intérieur en cuir • Sojourner, autochangeur de 6 disques compacts dans la planche de bord et jantes en alliage de 17 po • Garantie parmi les meilleures de l'industrie • Expérience après-vente inégalée • Qui a dit que puissance et raffinement ne pouvaient aller de pair ?

ConduisezInfiniti.com

INFINITI QUÉBEC

5250, rue John-Molson
autoroute Henri IV, sortie 140
658-3535

*PDSF pour le nouveau modèle de luxe I35 2002 d'Infiniti. Taxes, assurance, immatriculation, frais de transport et de préparation en sus. Les concessionnaires peuvent établir leurs propres prix.



Carol Vachon vient de publier « Pour l'amour du bon lait »

Un consultant en nutrition à la défense du lait cru

PIERRE ASSELIN
PAsselin@lesoleil.com

Le lait cru est revenu dans nos habitudes alimentaires avec la fabrication de fromages, mais on devrait autoriser les producteurs à vendre du lait non pasteurisé directement de la ferme, croit l'auteur Carol Vachon, appuyé par l'Union paysanne, Action réseau consommateur et la Fédération des ACEF.

Carol Vachon, docteur en physiologie médicale et consultant en nutrition, vient de publier *Pour l'amour du bon lait*, où il remet en question les méthodes industrielles de traitement.

Hier, il recevait l'appui des trois organisations à l'occasion de l'expo Manger santé, qui débute samedi au Marché du Vieux-Port.

La directrice de la Fédération des ACEF et d'Action réseau consommateur, Nathalie Saint-Pierre, déplore le « rapport de force inégal entre producteurs, transformateurs et consommateurs. Un livre comme celui-là, dit-elle, permet de remettre la question de la qualité de l'alimentation au cœur de nos préoccupations ».

Carol Vachon rappelle que des dizaines de milliers de Québécois consomment déjà du lait cru, même si sa vente est interdite au Québec depuis 1968. Il s'agit d'abord des agriculteurs eux-mêmes, mais aussi de leur famille, de leurs amis et de leurs voisins.

Son livre soulève notamment le cas de la ferme laitière Langlois, de Windsor, qui alimentait pas moins de 1500 personnes en lait cru dans la région.

L'Union paysanne préconise déjà que les producteurs agricoles soient autorisés à vendre eux-mêmes jusqu'à 10 000 \$ de leur production en dehors des mécanismes de mise en marché, rappelait son secrétaire général, Maxime Laplante.

« C'est moins une question de normes, soutient Carol Vachon, qu'un jugement *drastique* qui a été fait dans le passé. Les normes bactériologiques d'un lait cru qui serait vendable à la ferme, c'est pas compliqué, il s'agit simplement de les rendre légales. »

Le Québec ne serait pas un cas unique s'il avançait dans cette direction. Vingt-cinq États américains autorisent déjà ce commerce à la ferme. En Angleterre, où la vente du *green top milk* (à cause du bouchon vert qui identifie le lait cru) est une vieille tradition, le ministère de l'Agriculture a échoué, en 1999, dans sa tentative pour la rendre illégale. En France, le lait cru « du jour » (24 heures ou moins) est disponible en vente libre.

Les partisans de ce produit soutiennent qu'il contient plus de vitamines et qu'il offre une meilleure protection pour notre système immunitaire.

La Fédération des producteurs de lait est quant à elle contre la vente de lait cru, indique le directeur de l'information, Jean Vigneault. « On est favorable à son utilisation pour la fabrication de fromages, mais dans le cas du liquide, malgré les normes très élevées, la contamination est toujours possible. D'ailleurs, il est déjà arrivé que des familles de producteurs aient été intoxiquées. »

Au ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, on explique qu'il faut faire une distinction entre les risques du lait et du fromage.

« Dans le cas du fromage, la maturation est une barrière qui permet d'éliminer les bactéries, explique Michel Houle, conseiller en inspection des aliments. Le ferment lactique prend le dessus sur les bactéries pathogènes et en plus elles ne résistent pas à l'augmentation de l'acidité, alors qu'avec le liquide il n'y a aucune barrière. »

L'Observatoire de la mondialisation aura pignon sur rue dans la capitale

VALÉRIE LESAGE
VLesage@lesoleil.com

Les arguments du maire de Québec ont finalement convaincu la ministre des Relations internationales Louise Beaudoin de choisir la capitale pour installer l'Observatoire de la mondialisation.

« Ce sera ma proposition au Conseil des ministres que ce soit à Québec, a déclaré M^{me} Beaudoin. Pour toutes les bonnes raisons que le maire de Québec m'a données et il m'a écrit une longue lettre. »

Jean-Paul L'Allier espérait en somme que Québec n'héritait pas que des inconvénients du Sommet des Amériques.

Le mois dernier, la ministre hésitait entre Québec et Montréal puisque la plupart des organismes qui seront impliqués dans l'Observatoire ont leurs bureaux dans la métropole.

M^{me} Beaudoin espère déposer d'ici la fin de la session parlementaire un projet de loi pour créer l'Observatoire de la mondialisation. Il devrait disposer d'un budget d'un million de dollars pour la première année et compter quelque cinq ou six employés.

Au cours des prochaines semaines, la ministre complètera sa tournée de consultations auprès des organismes intéressés. Déjà, elle a rencontré les quatre grandes centra-

les syndicales, trois organisations patronales, l'Association québécoise des organismes de coopération (AQOCI) et des regroupements souverainistes. Elle a encore rendez-vous avec le Parti libéral, les recteurs d'université, les associations représentant les jeunes, les femmes et les écologistes.

Jusqu'ici, ce que la ministre Beaudoin retient des consultations menées, c'est le désir de savoir. « Tout le monde a envie d'avoir une vision globale, c'est ce que je remarque. »

Actuellement, la plupart des groupes consultés mènent des études sectorielles. Par exemple, les syndicats se penchent sur les impacts de la mondialisation sur les droits des travailleurs. Mais ils sont aussi intéressés à connaître d'autres impacts, d'où l'intérêt d'une mise en commun de leurs recherches avec celles du monde patronal ou des écologistes.

Louise Beaudoin voit donc l'Observatoire comme un organisme qui diffuse l'information et qui la présente en des termes compréhensibles.

« Aussi, tout le monde me dit la même chose et c'était mon opinion : il ne faut pas que ce soit décisionnel. Il faut que chacun garde sa marge de manœuvre, d'ailleurs le gouvernement le premier. Nous, on n'a pas envie d'être liés par des études qui seraient produites et diffusées par l'Observatoire », dit la ministre.

RECOURS COLLECTIF CONTRE LOTO-QUÉBEC

Le message de prévention au cœur du litige

GUY BENJAMIN
GBenjamin@lesoleil.com

La demande d'autorisation des joueurs pathologiques d'exercer un recours collectif contre Loto-Québec s'appuie fortement sur le fait que Jean Brochu n'a pas vu le message affiché sur les appareils de loterie vidéo. Pour Loto-Québec, le jeu pathologique est un problème social et non pas un problème juridique.

C'est en ces termes que les deux parties ont complété hier leur argumentation devant le juge de la Cour supérieure. Rappelons que la demande des joueurs compulsifs s'appuie sur le cas de Jean Brochu, avocat de Québec reconnu joueur pathologique.

Les deux parties ne s'entendent évidemment pas sur la question du message. Brochu dit ne pas avoir vu le message de jouer avec modération pour que le jeu demeure un jeu. Et même s'il l'avait vu, son avocat, M^{re} Jean-Paul Michaud, prétend qu'un tel message n'est pas suffisant, qu'une vraie mise en garde aurait dû s'afficher.

Selon M^{re} Michaud, une mise en garde approuvée scientifiquement pour indiquer comment utiliser l'appareil de loterie vidéo sans risquer de développer

une dépendance devrait s'afficher. « Ça n'empêcherait pas les gens de jouer, mais les rendrait responsables. »

Pendant les trois jours de l'audience, M^{re} Michaud a affirmé à plusieurs reprises qu'une mise en garde efficace affichée sur les appareils n'aurait pas permis aux joueurs compulsifs d'espérer un recours collectif.

Pour l'avocat de Loto-Québec, M^{re} Yvan Bolduc, blâmer l'appareil pour tous les problèmes lui semble un peu facile. Il a répété hier que la pathologie du jeu relève d'un mélange de caractéristiques personnelles de l'individu. L'appareil n'est que l'occasion pour un joueur de manifester sa pathologie. Le problème n'est pas la machine, mais l'humain qui est devant, a-t-il fait valoir.

L'homme blâme la machine pour ses fautes. L'homme tente de se déresponsabiliser, a plaidé l'avocat de Loto-Québec. M^{re} Bolduc s'est même demandé si Loto-Québec est obligée de protéger Jean Brochu contre lui-même, comme s'il n'avait aucune responsabilité personnelle. De l'avis de M^{re} Bolduc, il faut au contraire faire attention avec les

messages et mises en garde pour ne pas déresponsabiliser les gens.

Les parties ne sont pas d'accord non plus sur les dangers des appareils de loterie vidéo. Selon l'avocat des joueurs pathologiques, les appareils présentent un aspect visuel propre à engendrer une illusion de contrôle sur la machine.

Pour l'avocat de Loto-Québec, l'appareil ne présente aucun danger pour les personnes qui en font un usage normal.

Ce que fait la très grande majorité des gens. « Chaque personne connaît ses faiblesses et doit s'en prémunir », fait valoir M^{re} Bolduc.

L'avocat de Loto-Québec déplore que certaines personnes exagèrent et ajoute qu'il faut protéger ces personnes.

Mais on ne peut pas conclure pour autant à une faute légale. Il ne suffit pas de dire qu'un objet est dangereux, il faut le prouver. À ses yeux, cette preuve n'a pas été faite.

Le juge Roger Banford a pris la cause en délibéré et n'a donné aucune indication sur le moment où il fera connaître sa décision de permettre ou non aux joueurs compulsifs de poursuivre Loto-Québec.

Le juge Banford a pris la cause en délibéré

Le veston d'été léger
d'allure coton gaufré,
« extensible » par
Savile Row®.
Fin carreau noir,
gris et blanc.

Tailles courtes,
moyennes,
élançées
de 36 à 46.

435\$
*Léger supplément
pour tailles fortes
et élançées jusqu'à 60

Bovet
POUR HOMMES DE TOUTES TAILLES
Place Sainte-Foy
Galeries de la Capitale

EINSTEIN LE GÉANT NISSAN

SENTRA XE 2002

- Siège du conducteur à huit réglages
- Moteur 1,8 L de 126 chevaux
- Pneus toutes saisons 14 po
- Barres stabilisatrices avant et arrière
- Coussins gonflables
- Dossier arrière rabattable 60/40
- Radio AM/FM stéréo 100 watts avec lecteur CD
- Climatiseur

199\$ Location 48 mois
2495 \$ comptant
Financement à l'achat! 28%

MAXIMA 2002

- Transmission automatique
- Sièges avant chauffés
- Radio AM/FM/CD avec six haut-parleurs, 120 watts
- Climatiseur avec régulateur automatique
- Freins antiblocage et à disque aux quatre roues
- Moteur V6 de 255 chevaux
- Système antivol et antidémarrage avec clé à puce

389\$ Location 48 mois
3995 \$ comptant
Financement à l'achat! 28%

ALLOCATION INCROYABLE POUR VOTRE ÉCHANGE

ÉCHANGE de 100\$ à 500\$	500\$ de plus
ÉCHANGE de 5000\$ à 10 000\$	750\$ de plus
ÉCHANGE de 10 000\$ à 30 000\$	1000\$ de plus

Le concessionnaire qui vous en donne toujours plus

PLUS DE SERVICE
PLUS \$\$\$ POUR VOTRE ÉCHANGE
PLUS DE CHOIX

EINSTEIN NISSAN

Un service signé Michel Potvin

5250, rue John-Molson, Henri-IV, sortie 140, 650-5353

TOUTOURS PLUS LOIN

Faire une scène pour oublier

Le temps d'un show, le temps de faire une scène à un public qu'ils ne peuvent plus informer, un public dont ils s'ennuient à mourir, les employés en lock-out de Radio-Canada sont montés sur les planches du Palais Montcalm, hier soir.

On n'a pas cassé les oreilles du monde avec les négociations, ou si peu. Tout le monde était là pour se divertir, pour se serrer les coudes, pour oublier le trottoir qu'ils arpentent quatre heures par jour, pour oublier les problèmes d'argent et d'hypothèque. Ce qu'on a fait toute la soirée.

Le Palais Montcalm était plein, on a même refusé 200 personnes. Personne n'avait rien à payer, mais une boîte à l'entrée invitait à faire un don symbolique.

Mis sur pied en seulement huit jours, un exploit, le show ne passera pas à l'histoire. Il y a eu quelques pépins — un projecteur qui ne s'allume pas, une guitare mal branchée, un Jean Dussault qui se fait attendre sur scène —, mais personne n'a trouvé à redire. C'était à la bonne franquette, entre amis. L'indulgence était reine.

Les téléscripteurs habitués de voir Michaëlle Jean, derrière son pupitre, décrire les derniers développements au Moyen-Orient, ont découvert qu'elle savait aussi danser. Le journaliste Bertrand Hall a chanté et joué de la guitare. Pierre de Maisonneuve a joué au psychiatre, pour les besoins d'un sketch, avec Jean Dussault étendu sur le divan.

Il y avait aussi des professionnels qui ont accepté bénévolement de venir donner leur appui aux lock-outés : Marie-Jo Thériou, Stefie Shock, Chloé

Sainte-Marie, Marie-Chantal Toupin, Hart Rouge, Sylvain Lelièvre, Jacques Michel...

L'organisateur, André Chouinard, avait promis un « spectacle d'esprit collégien ». Marie-France Bazzo, l'animatrice d'*Indicatif Présent*, à la Première Chaîne, a donné le ton en clamant avec un humour vitriolique, la passion pour son métier, sa rage d'avoir à subir les autres stations pendant le conflit, avec leur pub incessante, leurs émissions érotico-mochetonnées.

Bernard Derome n'a pas chanté ni dansé la claque. Il est simplement venu dire qu'il fallait un règlement, et vite, au conflit. « On veut pas la lune, mais je peux pas croire qu'on peut pas en avoir un bout. On veut pas seulement l'air, on veut aussi la chanson. »

J'ai passé la première demi-heure assis dans la salle. J'ai adoré Marie-Jo Thériou et Paule-Andrée Cassidy, mais j'ai compris que c'est en coulisses que ça se passait.

Les organisateurs de la soirée regardent le spectacle sur un écran vidéo. Il y a de la pizza, des chips, de la liqueur. Sébastien Bovet attend son tour pour monter sur la scène. Un sketch sur le conflit, avec la météo en toile de fond, en compagnie de Pascal



Normand Provencher

NProvencher@lesoleil.com



Bernard Derome : il faut un règlement, et vite!

Yakovakis et de Louis Hardy. Un front froid depuis le 22 mars, un front de boeuf, un affront...

Dans une loge, Michaëlle Jean fait ses exercices d'étiement. On jase entre collègues, on parle des dernières rumeurs, les fameuses rumeurs qui font qu'à un moment, on parle d'une entente de principe — c'est arrivé sur l'heure du souper — et à un autre, qu'on renvoie le règlement à la semaine des quatre

jeudis. C'est comme ça depuis un mois chez les lock-outés : l'humeur et le moral varient comme les marées.

Louis Lemieux a quitté sa station Esso, au coin Delorimier et De Maisonneuve, à Montréal, pour venir voir le show. Il s'est déniché un boulot à la caisse. Pour l'occasion, il s'est mis sur le dos son habit de travail, son t-shirt et sa casquette. « Au lieu de broyer du noir, je m'occupe. Ça comble un besoin qui est celui de rester branché sur les gens. Sur les lignes de piquetage, c'est tout le contraire. »

Je jette un coup d'oeil à la télé qui diffuse le spectacle. L'animatrice du *Cabaret des refrains*, Monique Giroux, y va d'une version modifiée, pour la circonstance, d'*Il venait d'avoir 18 ans*. L'un des moments forts de la soirée.

« Il venait d'avoir 35 ans, c'était un gars persévérant, plein de bon vouloir. »

« Il venait d'avoir son argent pour un grand total de 200\$, ça paye l'essence... »

Tantôt, je ne pourrai le voir à cause de l'heure de tombée, Michel Lamarche chantera « J'ai ta photo » avec, devant lui, le portrait du grand boss de Radio-Canada, Robert Rabinovitch. Il y aura un défilé sur les nouvelles tendances mode sur les lignes de piquetage.

Pierre Potvin, du groupe Bori, assure la mise en scène. Il doit être partout en même temps. On a beau être en coulisses d'un spectacle, personne n'a véritablement le goût à la fête. C'est plus un show fait dans le courage que dans la joie, me glisse une journaliste.

On peut comprendre. Avec une allocation de grève de 219\$ par semaine, les employés de Radio-Can ne l'ont pas facile. D'où les cas comme celui de Louis Lemieux qui se multiplient à mesure que le conflit s'enlise.

Je vais piquer une jasette au chanteur Jacques Michel. Il a quitté son île d'Orléans et sa retraite de la chanson pour donner un coup de pouce à la gang de Radio-Canada. Et par la bande, à sa fille, assistance-réalisatrice. Il se souvient trop bien des gens de la boîte qui lui ont donné sa première chance au début des années 70. C'était l'époque de *Amène-toi chez nous* et d'*Un nouveau jour va se lever*.

C'est à lui qu'on a demandé de fermer le spectacle. Il chantera un autre de ses succès, bien sûr adapté pour la circonstance.

« Pas besoin de frapper pour rentrer chez nous... Depuis qu'on a barré la porte. »

LES GRANDS FEUX LOTO-QUÉBEC

La frénésie du 11 septembre n'a pas stoppé l'importation de bombes...

Une douzaine de conteneurs transportant des tonnes et des tonnes de pétards arriveront d'ici le mois de juin dans le port de Montréal

MARC LESTAGE
MLestage@lesoleil.com

■ Le plus gros importateur de bombes du Québec, Frank Furtado n'aime pas trop en parler, mais « il a eu l'impression de marcher sur des oeufs », au lendemain du 11 septembre, quand est venu le temps de renouveler son inventaire en prévision de la prochaine édition des Grands Feux Loto-Québec.

« Tout est rentré dans l'ordre », confirme le partenaire de la Société des Grands Feux Loto-Québec, hier, quelques minutes avant la conférence de presse confirmant la tenue d'une nouvelle édition de l'événement au parc de la chute Montmorency, du 20 juillet au 7 août.

Le promoteur qui collabore également à la tenue de spectacles pyrotechniques dans la région de Vancouver depuis quelques années a obtenu l'assurance qu'une douzaine de conteneurs transportant des tonnes et des tonnes de bombes arriveront d'ici le mois de juin dans le port de Montréal.

À partir d'un budget de commandite qui est le même pour tous les pays, chaque équipe participante doit concevoir un spectacle et ensuite commander autant de bombes de 12 pouces, de 8 pouces ou plus petites que nécessaire.

Sur réception de ces devis, c'est l'organisation hôte qui doit acheter tout le

matériel et le faire livrer sur place, d'expliquer M. Furtado. Le transport et le séjour de quatre participants sont assurés par l'organisation. Des travailleurs locaux spécialisés aident à la mise en place et au déroulement du spectacle.

SOUS BONNE GARDE

Le transport des explosifs est fait sous bonne garde par des navires dotés d'aménagements spéciaux. « Il s'agit des derniers conteneurs que l'on embarque sur les bateaux et des premiers à débarquer », d'expliquer M. Furtado qui a toutes les autorisations lui permettant d'entreposer ces produits dans un entrepôt spécial à Dunham.

La prochaine édition des Grands Feux mettra en vedette des représentants de l'Afrique du Sud (20 juillet), du Canada (24), de l'Italie (27), de l'Angleterre (31), ainsi que de l'Espagne (3 août).

Le spectacle de clôture sera présenté le 7 août. Le président local de l'organisation, Marcel Dallaire, se félicitait hier que son groupe ait obtenu l'appui de Loto-Québec, mais aussi de Via Rail et du gouvernement du Québec, entre autres.

L'événement a attiré près de 90 000 personnes l'an dernier, dont 73 % proviennent de la région immédiate. Les prix des billets varieront entre 8\$ (prévente) et 22\$. Il sera aussi possible d'acheter des forfaits pour 4 (70\$), 5 (82\$) ou 6 (92\$) spectacles, sans compter le forfait souper au Manoir Montmorency pour 87,50\$.



Frank Furtado, promoteur des Grands Feux, et Marcel Dallaire, président.

loto-québec Résultats
TVA, le réseau des tirages

649 Tirage du 2002-04-17
19 35 36 39 44 48
Complémentaire: (11)

Quebec 49 Tirage du 2002-04-17
09 13 18 19 37 47
Complémentaire: (44)

Panco Tirage du 2002-04-17
02 04 08 09 11
12 13 15 20 21
27 33 38 40 41
42 46 55 58 69

Extra Tirage du 2002-04-17
NUMÉRO 657466

Les invincibles d'aujourd'hui sont les gagnants de demain.
Si vous avez un problème de jeu, appelez le 1 800 363-6172.

Pour vous Messieurs!

2^e PANTALON à 1/2 PRIX

Achetez un 1^{er} pantalon à prix régulier et obtenez le 2^e à 50%!

Diamond
Mode masculine
petite boutique GRANDES MARQUES
Place de la Cité 652-9339

*Le 50% s'applique sur le prix le plus bas. Jusqu'au 30 avril.

Cabanon IDEAL
Exigez le vrai Concepteur-innovateur!

**FINANCEMENT DISPONIBLE
INSTALLATION • LIVRAISON**
Cabanons • Gazebos • Garages de toutes grandeurs

Aussi vendus chez Réno-Dépôt, Quincaillerie PRO à St-Rémi, Floriss Jouvence.

321, rue Seigneuriale, Beauport
Téléphone : (418) 656-1018
1 877 883-1018

www.cabanonideal.com www.123ht.com

Pur confort

Optez pour des chaussures faites de main de maître, ajustées par des professionnels d'expérience.

POULIOT
Maître-chausurier

2990, chemin Sainte-Foy, Sainte-Foy
(418) 652-0100
1 800 363-6172

Pieux-Experts Inc.
LES SPÉCIALISTES EN PIEUX DE TOUS GENRES
RÉSIDENTIEL • COMMERCIAL • INDUSTRIEL

- Gestion et ingénierie des fondations.
- Travaux d'étanchéement des parois et des murs.
- Battage de pieux pour de gros travaux.
- Injection et réparation des fondations.
- Essais d'arrachement et de chargement sur pieux (axial et latéral).
- Surfaçage des dalles.
- Excavation et drainage.

Constructions neuves sur pieux
Reprise en sous-œuvre et redressement de structures et de constructions de tous genres.

Pour rejoindre notre équipe :
11615, rue de Guise, Québec (Québec)
Téléphone: (418) 847-5844 Sans frais: 1 866 218-5844
Télécopieur: (418) 847-0385

LE QUÉBEC ET LE CANADA



Même si le bureau de Bernard Landry, au troisième étage, n'a rien de luxueux, il demeure que la restauration de l'édifice Honoré-Mercier, construit entre 1922 et 1925, a coûté 16,6 millions \$ à l'État.

Adieu le « bunker », vive l'édifice Honoré-Mercier!

Landry ouvre les portes de son nouveau bureau

GILBERT LEDUC
GLeduc@lesoleil.com

■ L'air suppliant, l'attaché de presse de Bernard Landry, Hubert Bolduc, conviait les journalistes à mettre de côté leur cynisme caractéristique. « On vous demande d'appeler l'édifice Honoré-Mercier par son nom. Oubliez le bunker. Cette référence à l'époque nazie n'a pas sa raison d'être. »

Dans sa livraison d'hier, le *Journal de Québec* parlait de l'édifice Honoré-Mercier comme du « nouveau bunker ». Cette allusion au « vieux » bunker de la Grande Allée — aussi appelé le calorifère — a fait hérisser l'entourage du premier ministre.

Le porte-parole de Bernard Landry a donc profité, hier, de la première visite de l'édifice Honoré-Mercier offerte aux médias pour mettre les choses au clair.

Depuis quelques semaines déjà, cet édifice situé sur le boulevard René-Lévesque, tout juste au nord de l'Hôtel du parlement, est redevenu le lieu de travail du premier ministre. Il l'avait été jusqu'en 1972, alors que le chef du gouvernement de l'époque, Robert Bourassa, déménageait ses pénates dans le bunker de la Grande Allée.

BUREAU DU CHEF

Le bureau de Bernard Landry, au troisième étage, n'a rien de luxueux. Il respire le bon goût. Il s'y dégage une sorte d'ambiance se prêtant au

travail et à la réflexion. Les boiseries restaurées et rafraîchies y sont pour quelque chose.

La salle du Conseil des ministres, au deuxième étage, ne ressemble en rien à l'espèce de soucoupe volante dans laquelle s'engouffraient les ministres à l'époque désormais révolue du bunker.

Encore là, les boiseries attirent l'attention. Tout comme les plâtres restaurés. En parcourant la salle, on s'imagine la teneur des échanges autour de la grande table. Tout autour, des écrans de télévision sont encastrés dans les murs, permettant aux ministres d'assister aux présentations audiovisuelles *high-tech* préparées par leurs collègues.

EMPLOYÉS RAVIS

L'édifice Honoré-Mercier abrite le personnel du cabinet du premier ministre ainsi que les fonctionnaires du ministère du Conseil exécutif. Les employés rencontrés ne cachaient pas leur ravissement de se retrouver dans cet immeuble patrimonial dans lequel le marbre est omniprésent.

En conduisant les journalistes d'un étage à un autre, le propriétaire des lieux — le pdg de la Société immobilière du Québec, Jean P. Vézina — ne cachait pas sa satisfaction du travail accompli pour remettre l'immeuble aux normes les plus récentes du Code du bâtiment.

Tous les tapis ont été enlevés pour faire briller de nouveau les riches planchers de bois et de céramiques. « Les tapis avaient été collés avec du goudron. Il a donc fallu extirper, une par une, chacune des petites pièces de céramique. »

La restauration de cet édifice construit entre 1922 et 1925 a coûté 16,6 millions \$ à l'État.



La salle du Conseil des ministres, au deuxième étage, ne ressemble en rien à l'espèce de soucoupe volante dans laquelle s'engouffraient les ministres à l'époque désormais révolue du « bunker ».

ASSEMBLÉE NATIONALE

Les élus s'indignent à l'unisson

Le Québec a perdu des pouvoirs par le rapatriement de 1982, rappellent-ils

LOUIS TANGUAY
LTanguay@lesoleil.com

■ Les parlementaires québécois ont réitéré unanimement hier leur indignation face à la réduction des pouvoirs du gouvernement du Québec par l'adoption de la Loi constitutionnelle de 1982.

Les 106 députés présents à l'Assemblée nationale ont voté pour une motion du premier ministre Bernard Landry pour « que l'Assemblée nationale réaffirme qu'elle n'a jamais adhéré à la Loi constitutionnelle de 1982 qui a pour effet de diminuer les pouvoirs et les droits du Québec sans le consentement du gouvernement québécois, de l'Assemblée nationale, et que celle-ci est toujours inacceptable au Québec ».

Les députés péquistes et libéraux ont appuyé la position adoptée au 20^e anniversaire de la proclamation de la Constitution canadienne par la reine Elisabeth II, mais en invoquant des enjeux opposés de part et d'autre de la Chambre.

Le chef de l'Action démocratique du Québec, Mario Dumont, n'était pas présent au moment du vote.

Du côté du Parti québécois, M. Landry a d'abord parlé du 17 avril 1982 comme d'une « tache pour l'histoire de la démocratie, pour l'histoire du Canada (...) C'était un geste profondément antidémocratique ».

Il a aussi soutenu que la voie d'une réforme en profondeur du fédéralisme est « toujours bel et bien bloquée » et que le premier ministre du Ca-

nada l'a réaffirmé de façon triviale en disant que « le magasin général est fermé ».

Le chef de l'opposition libérale Jean Charest, lui, a attribué ce blocage au gouvernement du PQ. « Ce n'est pas notre échec à nous, ce n'est pas l'échec des citoyens du Québec et ce n'est certainement pas l'échec du Canada », a-t-il déclaré.

Refusant que le débat devienne une espèce de procès mené du point de vue souverainiste, il a insisté pour revenir au principe « qu'on ne doit pas modifier les pouvoirs de l'Assemblée nationale du Québec sans son consentement expressément exprimé ».

Le ministre des Affaires intergouvernementales canadiennes, Jean-Pierre Charbonneau, a pour sa part dénoncé le fait que le 17 avril 1982 a « verrouillé la possibilité d'avoir les renouvellements qui étaient souhaités pas juste par les souverainistes, par les fédéralistes ».

Citant ensuite le programme constitutionnel du Parti libéral du Québec, il a ajouté que si on y parle de « la redécouverte du sens véritable du fédéralisme », ça doit être parce qu'on l'a perdu.

Le critique libéral en matière de Constitution, Benoît Pelletier, y est pour sa part allé d'un credo dans un Québec « qui donne une impulsion positive au développement du fédéralisme canadien en vue d'obtenir un certain nombre de réformes ».

« Mais nous avons, en tant que parlementaires, des responsabilités face à l'histoire et face à l'avenir, et ce sont ces responsabilités qui amènent aujourd'hui l'opposition officielle à réitérer la position de l'Assemblée nationale à l'égard du rapatriement de 1982. »

« Une tache pour l'histoire de la démocratie, pour l'histoire du Canada »

Le Bloc « casse le party »

RAYMOND GIROUX
RGiroux@lesoleil.com

OTTAWA — Alors que le monde politique canadien célébrait le 20^e anniversaire de la Charte des droits et libertés, le Bloc québécois a « cassé le party » au parlement, hier, traitant même en chœur de « vendu » le ministre de la Justice, Martin Cauchon, qui soutenait une fois de plus la nouvelle loi sur les jeunes contrevenants.

M. Cauchon n'a pas demandé d'excuses même s'il était totalement outré de ces attaques, et le chef bloquiste Gilles Duceppe n'en a pas offert, même s'il dit avoir semoncé ses députés après les faits.

Le ministre Stéphane Dion s'est porté à la défense de son collègue, dénonçant « le comportement affligeant du Bloc, qui, au moment où on fête une Charte des droits dont un des principes est la liberté d'expression, injurie le ministre de la Justice ».

« Je suis bien avec ma conscience, a déclaré M. Cauchon lors d'un bref point de presse par la suite. J'ai la conviction profonde que je fais un bon travail pour le Québec, on a travaillé pour bâtir et la société québécoise, et la société canadienne. »

« Je trouve ces propos-là (de vendu) profondément malheureux, a-t-il ajouté. Le Québec que je connais est ouvert et respectueux des valeurs qu'on retrouve dans la Charte, où on respecte les valeurs démocratiques et où on peut avoir un débat. (...) J'utilisais ma liberté d'expression, et je ne pense pas que les Québécois soient très fiers du comportement qu'ils ont eu à mon égard aujourd'hui. Si eux ne sont pas bien avec leur conscience, c'est leur problème. »

M. Duceppe a tenté de calmer le jeu en disant que « c'est un débat très émotif » et en invitant les médias à se concentrer sur le fond des choses, c'est-à-dire selon lui parler plutôt du 20^e anniversaire du rapatriement unilatéral de la Constitution, Charte et rapatriement étant le résultat de la même proclamation royale, le 17 avril 1982.

Le chef du Bloc a dit avoir invité ses députés à revenir eux aussi au fond des choses. « On se laisse emporter, c'est la vie parlementaire même si je ne suis pas d'accord qu'on utilise des expressions non parlementaires. »

M. Duceppe accuse les libéraux de célébrer uniquement la Charte « parce qu'ils savaient fort bien qu'il y avait un problème avec le rapatriement. Nous avons soulevé le problème, à leur grand désaccord. »

INSISTER SUR LE RÉSULTAT

M. Dion a répliqué de son côté qu'il « est plus important de regarder les résultats d'un changement que la façon dont le changement a été fait, parce que c'est ce qui compte le plus ».

Le ministre des Affaires intergouvernementales dit très bien comprendre les objections du critique constitutionnel du PLQ, Benoît Pelletier, qui refuserait toujours de signer la Constitution de 1982.

« Quand il dit que la société distincte devrait être dans la Constitution, on est d'accord. Le fait est que même si elle n'y est pas, les juges ont dit qu'ils la prenaient en compte, quelque chose qu'on ignorait encore en 1987 (au moment de l'accord du Lac Meech). »

Jean Chrétien, de son côté, a célébré deux fois plutôt qu'une ce 20^e anniversaire. Le premier ministre a d'abord présidé une cérémonie officielle devant un parterre d'étudiants de la région d'Ottawa acquis à sa cause, si on en juge par les chaleureux applaudissements qui l'ont accueilli.

Puis, amorçant un hommage de tous les partis aux Communes, il a rappelé que la Charte « place les droits fondamentaux de tous les Canadiens au-dessus des gouvernements ».

Si les porte-parole de l'Alliance canadienne, du NPD et des conservateurs ont loué la charte, M. Duceppe a joué les dissidents, comme l'a fait son parti en posant toutes ces questions sur les conséquences du rapatriement unilatéral.

Recyclage fourrure & Gastronomie

Participez à

La Grande Tournée Gastronomique

GAGNEZ 8 REPAS POUR DEUX PERSONNES (valeur de 800\$)

UN RENDEZ-VOUS AVEC HUIT DES MEILLEURES TABLES DE LA RÉGION DE QUÉBEC.

Le Bistango	Le Café de la Paix	La Fenouillère
Le Continental	L'Échaudé	Le Louis-Hébert
		Le Saint-Amour
		La Tanière

laliberté depuis 1867

595, rue Saint-Joseph Est, Québec G1K 7L8 525-4841

La Grande Tournée Gastronomique

Date: _____

Nom: _____

Adresse: _____

Ville: _____ Code postal: _____

Tél. Bur.: _____ Rés.: _____

Deposez ce coupon chez Laliberté. Règlements disponibles au magasin.

Opération déploiement pour le fleurdelisé

Trente paragraphes de plus au règlement sur le drapeau

LOUIS TANGUAY
LTanguay@lesoleil.com

Vingt et un ans plus tard, le décret sur le drapeau du Québec qui tenait en quatre articles d'un paragraphe chacun deviendra un règlement de 14 articles comportant 34 paragraphes.

Le projet de règlement publié hier dans la *Gazette officielle du Québec* étend l'obligation d'arborer le fleurdelisé aux structures municipales et aux organismes qui servent les populations autochtones.

Le nouveau texte va jusqu'à préciser que le drapeau « peut être déployé devant un édifice plutôt que sur celui-ci ». L'emblème peut aussi être arboré dans l'entrée publique intérieure d'un édifice si l'organisme qui doit déployer le drapeau en vertu du règlement n'occupe pas la façade d'un immeuble.

Dans le décret de 1981, on dit que le drapeau doit flotter sur tous les édifices du gouvernement, sur ceux des commissions, régies et autres organismes et sur toutes les écoles et maisons d'enseignement relevant du ministère de l'Éducation.

Le projet de règlement consacre un article chacun aux organismes municipaux (incluant les conseils d'arrondissement et l'Administration régionale Kativik) et scolaires (y compris ceux qui relèvent de la Loi sur l'instruction publique pour les autochtones cris, inuits et naskapis) et à ceux du secteur de la santé et des services sociaux (en précisant les établissements destinés aux autochtones cris).

Le drapeau doit aussi être arboré dans la salle où siège un tribunal ou le conseil d'un organisme municipal, scolaire ou de santé et de services sociaux.

Mais le drapeau du Québec ne doit sous aucun prétexte partager avec un autre drapeau ou une autre bannière le même mât ou la même hampe.

Le texte de 1981 se contentait de décréter qu'il devait être arboré à la place d'honneur, « c'est-à-dire à droite s'il y a deux drapeaux ou au centre s'il y en a davantage ».

Tout drapeau doit par ailleurs être conforme aux normes du Bureau de normalisation du Québec et être exempt de déchirure ou de laceration.

LA « PETITE MAISON » DU DÉLUGE

Un autre incendie

■ SAGUENAY — Après un déluge historique et trois incendies, dont le dernier particulièrement violent dans la nuit d'hier, la petite maison blanche trône toujours seule sur son rocher dans le quartier du Bassin dans le secteur Chicoutimi de Saguenay. Il s'en est fallu de peu pour que ce symbole de résistance, qui a fait le tour du monde dans les moments critiques du déluge de juillet 1996, ne s'envole complètement en fumée. Encore une fois, ce sont un ou des malfaiteurs qui sont à l'origine du sinistre qui a causé des dommages considérables au premier plancher de cette maison devenue monument historique dans le cœur des Saguenéens. Après 90 minutes de combat par 25 pompiers, le feu était sous contrôle et la maison sauvée. Des traces sont perceptibles sur un seul mur à l'extérieur en plus d'un trou effectué dans la couverture pour laisser sortir les gaz. (PC)

INCENDIE EN MAURICIE

Citoyens évacués

■ TROIS-RIVIÈRES — Un incendie dans une usine de récupération de déchets domestiques dangereux, la Ressourcerie Les 3R, située à Saint-Étienne-des-Grès, en Mauricie, a forcé hier l'évacuation d'une centaine de résidents. La présence de deux réservoirs de gaz propane à côté de l'usine a fait craindre le pire. Compte tenu que les risques d'explosion étaient très élevés, la SQ et la municipalité ont donc établi un périmètre de sécurité dans un rayon d'un kilomètre. On évalue à plus de 400 le nombre de personnes touchées sans compter les élèves de l'école primaire, qui ont été conduits en fin de journée à la base de plein air de Saint-Thomas-de-Caxton. Si, dans les premières minutes de l'incendie, on a cru que cette fumée pouvait être toxique pour la santé, cette rumeur s'est révélée non fondée. Il a fallu attendre jusqu'à 17 h 15 pour que ce périmètre soit enfin levé. L'incendie a complètement détruit l'usine. (PC)

MILIEUX HUMIDES

Plus d'aires protégées

Québec et Canards illimités injectent 2,4 millions \$

ANNE-LOUISE CHAMPAGNE
ALChampagne@lesoleil.com

Le ministère de l'Environnement du Québec et Canards illimités s'entendent pour consacrer 2,4 millions \$ à la création de nouvelles aires protégées sur des terres privées.

Le ministère et l'organisme environnemental fourniront des parts égales du montant. Avec cet argent, Canards se propose de négocier l'achat de tourbières, marais, marécages et autres milieux humides, et d'assurer la conservation de ces écosystèmes.

En 25 années d'existence au Québec, Canards illimités a déjà pris sous son aile plus de 134 sites couvrant 24 000 hectares d'habitats fauniques, consacrant 30 millions \$ à cette fin.

Ces sites sont disséminés le long du Saint-Laurent, en Montérégie, en Outaouais et en Abitibi-Témiscamingue. Les nouveaux sites ciblés se retrouveront principalement dans le Centre du Québec, dans le Bas-Saint-Laurent, en Outaouais, et à Montréal même.

Les milieux humides de la région métropolitaine ont subi une pression particulièrement forte, souligne Bernard Fillion, directeur pour Québec de Canards illimités. « On rêve tous de s'installer près d'un cours d'eau... »

Dans la région de Québec, des terres de la Côte-de-Beaupré seraient ciblées, mais M. Fillion refuse de préciser, « pour ne pas nuire aux négociations à venir ».

Ces négos ne devraient pas trop s'étirer dans le temps puisque, selon l'entente, Canards illimités doit avoir mené à bien ses projets avant le 31 mars 2004.

COMME UN REIN

Les milieux humides sont identifiés comme des systèmes essentiels par les environnementalistes, parce qu'ils jouent un rôle-clé de filtration et d'épuration de l'eau. Ils sont à l'environnement ce qu'un rein est à l'organisme humain.

« Si rien n'est fait, Québec risque de perdre des milliers d'hectares de milieux humides à d'autres fins », soutient le ministre de l'Environnement, André Boisclair.

LE SOLEIL m'amène plus loin

STE-FOY CHRYSLER

2025, Jean-Talon Sud
Sainte-Foy
(418) 682-2025
www.chrysler.com

à partir de

PT Cruiser 2002

20 995\$*

Climatiseur, groupe électrique, lecteur CD, roues mag et plus encore.



Une équipe de vrais passionnés

Venez échanger votre vélo usagé pour un neuf chez

PLAY IT AGAIN SPORTS

Vélo Précision 7035

22999\$

Hybride 21 vit. Grip Shifts Cromoly



Diamondback Outlook

35999\$

21 vitesses Revo Shift Suspension avant



Urgent besoin d'articles usagés

Vélo - golf - soccer - patins à roues alignées

Diamondback Sorrento

46999\$

Cadre aluminium 21 vitesses El Fire Dérailleur Shimano Altos



Ensemble de golf

7 pièces + sac de golf + chariot

19999\$



Patins à roues alignées

Bauer Xtra 6.0 Rég. : 199,99\$

Spécial 14999\$



Grande liquidation de patins à roues alignées

Des rabais de 20% à 40% sur les 2001

SAINTÉ-FOY
2785, boul. Laurier
(en face de Place Laurier)
650-3311

QUÉBEC
550, rue Marais, local 190
(Près du Rénô-Dépôt)
688-3311

LÉVIS
170, route du Président-Kennedy
(à côté du Wal-Mart)
838-3111

GRANDE VENTE 46^E ANNIVERSAIRE

CETTE SEMAINE NOUS PAYONS LA TPS POUR VOUS OU PAYEZ EN 24 VERSEMENTS ÉGAUX



POUR VOTRE BIEN-ÊTRE, POUR VOTRE PLAISIR...
COMPOSONS ENSEMBLE LE CONFORT À VOTRE IMAGE.

Contemporain — Roche Bobois — Espace La-Z-Boy®: 9-10-18, rue Courcellette, (angle rue Marie-de-l'Incarnation)
Classique — Espace La-Z-Boy®: 1215-1221, boul. Charest Ouest • 681-0171 • 1 800 463-2277 • www.lagaleriedumeuble.com

LA GALERIE DU MEUBLE
DÉCORATION INTÉRIEURE

Beaudoin plaide pour un retrait israélien

VALÉRIE LESAGE
VLesage@lesoleil.com

■ Alors que plusieurs milliers de personnes participaient à une manifestation pro-israélienne à Montréal, la ministre des Relations internationales, Louise Beaudoin, a plaidé pour un retrait des territoires occupés en Palestine.

« Israël l'a toujours rejeté, mais ça ne veut pas dire qu'il faut arrêter de lui demander », a affirmé la ministre Beaudoin en entrevue hier midi.

Elle a précisé que la position du Québec au sujet du conflit meurtrier entre Israéliens et Palestiniens s'appuyait sur les résolutions du Conseil de sécurité et des Nations unies.

« Dans le fond, c'est de dire il faut créer un État palestinien, les Palestiniens ont droit à leur État. C'est dit dans la résolution et c'est là qu'on voit que la politique américaine a évolué : pour la première fois les Américains ont accepté que dans une résolution des Nations unies il y ait cette idée de la création d'un État palestinien. »

La ministre Beaudoin s'est réjouie de ce que les États-Unis aient finalement adopté une position « plus équilibrée ».

Elle estime que la coexistence pacifique d'un État israélien et d'un État palestinien demeure possible, même si les récents événements rendent le défi plus difficile.

Elle ne craint nullement que cette position lui attire les foudres de la communauté juive, qui compte environ 100 000 membres au Québec.

« Moi je pense que c'est une position raisonnable et équilibrée et vous savez, la communauté juive n'est pas unanime dans tout. Il faut

faire une distinction entre ceux qui appuient Ariel Sharon et ceux qui ne l'appuient pas. »

Prudente sur une question fort délicate, la ministre Beaudoin a néanmoins laissé entendre qu'elle avait tendance à attribuer une bonne part de responsabilités au leader palestinien Yasser Arafat dans la reprise de l'Intifada en septembre 2000.

Au moment où elle présentait l'étude des crédits budgétaires de son ministère, M^{me} Beaudoin a évoqué la visite de Shlomo Ben-Ami, ancien ministre israélien des Affaires étrangères dans le gouvernement d'Ehoud Barak. Cet homme s'était impliqué activement dans les négociations de paix supervisées par le gouvernement de Bill Clinton et qui ont malheureusement échoué en juillet 2000, à Camp David.

La ministre ne craint pas de s'attirer les foudres de la communauté juive

« M. Ben-Ami nous a bien expliqué son point de vue, que c'était justement Arafat qui en a trop demandé, alors que là (à Camp David) il y avait sur la table vraiment le maximum de ce qu'on peut imaginer qu'Israël mettrait sur la table », a dit la ministre devant la Commission des institutions.

« Je ne dis pas qu'Arafat n'a pas manqué une occasion de faire la paix à Camp David et à Tabah (Égypte). M. Ben-Ami a peut-être raison quand il me dit ça. Je suis plutôt portée à lui donner raison », a-t-elle précisé plus tard en entrevue, ajoutant qu'il fallait maintenant composer avec la situation d'aujourd'hui.

LANDRY

La ministre des Relations internationales a indiqué qu'elle avait discuté de sa position avec Bernard Landry. « Je crois qu'il partage cette position », a-t-elle précisé.

Plus tôt cette semaine, LE SOLEIL avait demandé de connaître la position du premier ministre sur le conflit israélo-palestinien. Son entourage a fait savoir qu'il n'était pas question de s'exprimer publiquement sur le sujet.

Retour en classe houleux



C'est sous les insultes et sous escorte policière qu'un jeune garçon de religion sikhe a fait son entrée à l'école Sainte-Catherine-Labouré, à Montréal, hier matin. Gurbaj Singh, 12 ans, a dû faire face à une vingtaine de parents d'élèves frustrés que le port du kirpan soit permis en milieu scolaire. Le jeune sikh est rentré tête baissée à l'école escorté par son père et un ami de la famille. L'élève a obtenu la permission de la cour hier de retourner en classe avec son kirpan, un petit poignard représentant un symbole religieux, sous certaines conditions visant à assurer la sécurité. Malgré cela, on estime qu'une trentaine de jeunes sont absents de l'école parce que les parents les ont retenus à la maison. Ils soutiennent que les lieux ne sont plus sécuritaires et demandent que la commission scolaire fournisse des cours privés aux enfants absents, une mesure dont a bénéficié le jeune sikh pendant sa propre absence. (PC)

J'ai du style
J'ai de la personnalité
Je suis une taille
14 • 16 • 18 • 20 • 22

MAUDE eccetera
PLACE DE LA CITÉ 658-2874

3 JOURS de rabais printaniers
18-19-20 AVRIL

PIANOS YAMAHA TOUTES SAISONS

APPROUVÉ PAR LE FABRICANT!

Recherchez le « CERTIFICAT D'AUTHENTICITÉ », preuve que ce piano est distribué par Yamaha Canada et qu'il est fabriqué selon les spécifications climatiques du Canada. Votre distributeur de pianos autorisé YAMAHA

MUSIQUE BEAUDOIN
www.musiquebeaudoin.com 833-2141
349, Dorimène-Desjardins Lévis

Concours GAGNEZ VOTRE PISCINE
HORS TERRE, CREUSÉE ou VOTRE SPA

Piscine creusée
Construction supérieure
Fabriquée au Québec par des gens d'ici
Garantie d'excellence

2 tirages

Remboursement maximum de 4000\$ chacun
Membre de l'ACPQ
POUR AMÉLIORER VOTRE QUALITÉ DE VIE

SPA spécial modèle de plancher

RÉSERVEZ-TÔT

3605, boul. Wilfrid-Hamel, Les Saules
872-5772
du lundi au samedi de 9h à 17h et le dimanche de 12h à 16h

Vous avez raison de faire confiance à Goodyear.

Plus d'autobus scolaires et plus de voitures de police roulent sur des GOODYEAR que sur toute autre marque de pneus.

AUTOBUS

Nouveau Fortera
Pneu robuste et élégant pour véhicules utilitaires sport de grand luxe.

50\$ de rabais* du 18 mars au 5 mai 2002
100 milles* de récompense AIR MILES en prime

Aquatred 3
Ses deux aquacanaux assurent une adhérence remarquable sur chaussée mouillée.

30\$ de rabais* du 18 mars au 5 mai 2002
100 milles* de récompense AIR MILES en prime

* À l'achat de 4 pneus. Ne peut être combiné à aucune autre offre.

Entreposage de pneus

Club 3995\$
P155/80R13

GOODYEAR SELECT
AUTOPNEU AUCLAIR

Votre équipe de confiance.

QUÉBEC 1220, boul. Charest O., 681-4646
LES SAULES 3755, boul. Hamel, 871-6740
VANIER 385, rue Lavoie, 683-1010
BEAUPORT 639, Clémenceau, 661-1212
LÉVIS 155, Président-Kennedy, 833-3282

LE MONDE

Washington veut mieux se défendre à l'interne

WASHINGTON (d'après AFP) — Le secrétaire américain à la Défense, Donald Rumsfeld, a annoncé hier la création d'une nouvelle structure militaire, le commandement Nord, qui pour la première fois et par suite des attentats terroristes du 11 septembre, sera chargé de défendre le territoire des États-Unis.

La décision, qui s'inscrit dans le cadre d'un remaniement des structures militaires américaines dans le monde, fait suite aux attentats de New York et de Washington qui ont fait plus de 3000 morts et qui avaient complètement pris par surprise les autorités.

« C'est une première historique », a déclaré M. Rumsfeld à la presse, puis-que aux États-Unis l'armée s'est vue interdite de participer à des activités de maintien de l'ordre depuis 1878, après la guerre de Sécession.

Avant ces événements attribués au réseau Al-Qaida d'Oussama ben Laden, le Pentagone « regardait les menaces extérieures et non pas intérieures », a noté le ministre.

En raison du long sentiment d'invulnérabilité des Américains — sans ennemis à leurs frontières terrestres et protégés par deux océans —, les radars, satellites de surveillance et services de renseignements regardaient en effet vers l'étranger.

Ainsi quand le premier avion piraté a percuté un tour du World Trade Center, la chasse militaire n'a pu décoller à temps pour arrêter les trois autres appareils détournés par les terroristes.

Après coup, l'armée a mobilisé des milliers de soldats, notamment des réservistes, pour assurer la sécurité dans les ports et les aéroports et organiser des patrouilles aériennes au-dessus des grandes villes US.

LE CANADA CONCERNÉ

Le commandant Nord (ou « North Com ») sera responsable de la défense des terres, de l'espace aérien et des côtes de l'ensemble de l'Amérique du Nord, à savoir le territoire américain, le Canada, le Mexique et une partie des Caraïbes. Il travaillera avec l'agence civile qui coordonne les différentes polices et organismes civils de protection du territoire (Homeland defense) depuis l'automne.

Le « North Com » regroupera aussi le centre canado-américain de surveillance aérienne de l'espace nord-américain (NORAD) et sera sans doute basé à Peterson Air Force base dans le Colorado. L'actuel chef du NORAD, le général Ralph Eberhard, devrait prendre les deux fonctions.

Le nouveau commandement devra pouvoir intervenir en cas d'agression avec des armes de destruction massive, biologiques ou chimiques.

Par exemple, a indiqué le chef d'état-major interarmées, le général Richard Myers, a évoqué la mise en quarantaine par les militaires d'une ville américaine frappée.

La restructuration concerne aussi le reste du monde et doit, selon M. Rumsfeld, faciliter la modernisation générale des armées américaines.

Ainsi la Russie — qui avait un rang spécial pendant la guerre froide — et la région de la mer Caspienne seront rattachées au commandement européen.

Ces importants changements dans la structure du commandement de l'armée américaine n'affecteront pas le contrôle du Canada sur sa propre armée, a insisté le gouvernement canadien aux Communes, hier.

Du ketchup sur le visage de Lionel Jospin



Le premier ministre de la France, Lionel Jospin, à droite, a été arrosé de ketchup, hier, en entrant dans la salle du parc d'expositions de Rennes, où il tenait son dernier meeting avant le premier tour de l'élection présidentielle française, dimanche. Le candidat socialiste a eu le visage couvert de sauce tomate alors qu'il finissait de traverser la salle pour gagner les premiers rangs. Il s'est arrêté pour s'essuyer avec un mouchoir avant de sortir de la salle pour adjoindre les auteurs de l'agression. Ces derniers, deux jeunes d'environ 16 ans qui portaient des gaminets du Mouvement des Jeunes socialistes (MJS) distribués gratuitement à l'entrée de la salle, ont été interpellés. Après quelques minutes, le candidat est revenu dans la salle pour entamer son meeting. « Ils étaient tout penauds », a-t-il commenté. C'est la première fois depuis le début de sa campagne que Lionel Jospin est ainsi agressé lors d'un déplacement. Jean-Pierre Chevènement avait été entarté lors d'une visite au Salon du livre à Paris; Jacques Chirac avait été la cible de crachats lors d'un déplacement à Mantes-la-Jolie (Yvelines) et François Bayrou a giflé un enfant de 11 ans qui lui faisait les poches, à Strasbourg.

Ben Laden aurait pu s'enfuir grâce aux Américains

■ WASHINGTON (d'après AFP) — Le secrétaire américain à la Défense, Donald Rumsfeld, a qualifié hier de « spéculations » des informations selon lesquelles Oussama ben Laden se serait trouvé en décembre à Tora Bora, dans l'est de l'Afghanistan, mais qu'il se serait enfui parce qu'il n'y avait pas assez de forces américaines dans la bataille.

« Je n'ai eu, je n'ai aujourd'hui, aucune preuve qu'il ait été à Tora Bora à l'époque ou même qu'il y soit aujourd'hui », a déclaré le ministre lors d'un point de presse au Pentagone.

D'après un article du *Washington Post* d'hier, le responsable présumé des attentats terroristes du 11 septembre a pu s'enfuir parce que les Américains n'ont pas voulu déployer assez de forces sur le terrain et ont trop fait confiance à des alliés afghans pour nettoyer les grottes des montagnes de ce secteur proche de la frontière pakistanaise.

Le quotidien cite des sources du renseignement américain et militaires. « Si cela avait été vérifié, on aurait bien sûr fait quelque chose à ce propos », a noté M. Rumsfeld.

« Ce sont des spéculations », a-t-il dit en soulignant que les militaires américains n'avaient jamais eu d'informations crédibles sur la présence du chef d'Al-Qaida, ce réseau qui a assumé pour la première fois, hier, la paternité des attentats du 11 septembre.

UNE GRAVE ERREUR

Selon le *Post*, le général Tommy Franks, qui commandait les troupes américaines en Afghanistan, a mal estimé les besoins des alliés afghans et n'a pas perçu les problèmes à temps, car il dirigeait la guerre depuis le com-

mandement central en Floride, ont déclaré des responsables militaires et civils au quotidien.

Le fait que le dirigeant du réseau Al-Qaida ait pu sans doute s'enfuir est décrit dans un rapport sur les actions militaires en Afghanistan comme l'une des plus graves erreurs américaines et une défaite importante pour les États-Unis, note le *Washington Post*.

« Nous avons fait n'importe quoi en n'allant pas à Tora Bora, (sur le terrain) plus tôt et en laissant les Afghans faire tout le travail », a noté un haut responsable impliqué dans les actions de contre-terrorisme.

« Le moment crucial, selon lui, a été lorsque (les Américains) ont décidé de bombarder uniquement, parce que c'est à ce moment-là qu'il s'est échappé. (...) Nous n'avons pas placé des troupes au sol (...) et c'est une erreur que nous avons travaillé à ne pas répéter ensuite ».

Des études menées au sein et en dehors de la chaîne de commande militaire sont arrivées à la conclusion que les milices locales, corrompues, n'ont pas tenu leurs promesses de fermer hermétiquement les montagnes de la région et certaines ont facilité la fuite de membres d'Al-Qaida.

Sur la base de communications interceptées et d'interrogatoires avec

des membres d'Al-Qaida faits prisonniers, les services de renseignement pensent que Oussama ben Laden se serait trouvé dans les grottes de Tora Bora lorsque la bataille a commencé, le 30 novembre.

Il existe une possibilité qu'il ait été tué sur place, mais, selon des responsables, le renseignement américain est persuadé qu'il s'est échappé dans les 10 premiers jours de décembre.

LA GUERRE À DISTANCE

Le principal porte-parole du général Franks, le vice-amiral Craig Quigley, a estimé qu'il était important, à Tora Bora, de s'appuyer sur les alliés afghans. Le général Franks « pense toujours que le processus qu'il a suivi pour aider les forces antiterroristes autour de Tora Bora, pour les assurer que nous n'étions pas là-bas pour conquérir leur pays, (...) était exactement ce qu'il fallait faire », a-t-il dit.

Le général Franks menait la guerre à partir de Tampa, en Floride, et, sur le terrain, aucun responsable militaire n'avait un grade plus élevé que lieutenant-colonel. Par ailleurs, les troupes américaines ne sont arrivées que trois jours après le début de la bataille et « personne n'avait une vue d'ensemble », a dit un responsable militaire.

Après avoir cité le nom de ben Laden dans chacun de ses discours comme l'ennemi public numéro un pour avoir commandité les attentats du 11 septembre contre les États-Unis, le président George W. Bush évite désormais d'en faire état, mettant plutôt l'accent sur le démantèlement réussi d'Al-Qaida et du régime des talibans en Afghanistan.

EN BREF

VENEZUELA

Des forces cubaines

■ WASHINGTON — Un fonctionnaire américain a confirmé, hier, l'existence d'informations sur la présence au Venezuela de forces paramilitaires étrangères, se refusant à plus de précisions. Cette confirmation intervient après la publication, hier, par *The New York Times*, d'informations en ce sens. Le journal cite des déclarations classifiées qui auraient été soumises en privé à des fonctionnaires du Congrès par le secrétaire d'État adjoint chargé de l'hémisphère sud, Otto Reich. Selon le journal, au cours d'une réunion à huis clos de la Commission des renseignements du Sénat, Reich a déclaré que le gouvernement avait reçu des informations selon lesquelles « des forces paramilitaires étrangères » — supposées être cubaines — avaient participé à la répression sanglante d'une manifestation contre le président Hugo Chavez, durant laquelle au moins 14 personnes ont trouvé la mort. (AFP)

ÉTATS-UNIS

M^{re} Law absous

■ CITÉ DU VATICAN — Le cardinal Bernard Law, 71 ans, au cœur de la tourmente provoquée par les scandales de pédophilie touchant l'Église catholique américaine, a annoncé hier avoir secrètement rencontré le pape à ce sujet et obtenu de rester en fonctions. Le prélat a « couvert » pendant près de 30 ans un prêtre pédophile récidiviste, le père Paul Shanley, 70 ans, accusé d'agressions sexuelles sur au moins 26 enfants. M^{re} Law, l'un des responsables les plus en vue de l'Église catholique américaine, est considéré comme un proche du pape. (AFP)

Atlantis a réussi

■ WASHINGTON — La navette spatiale *Atlantis* s'est désarrimée hier de la Station spatiale internationale (ISS). Lors de cette mission qui comportait quatre sorties dans l'espace, l'équipage de la navette a installé une nouvelle extension du complexe orbital, une énorme poutre de 13 mètres de long, baptisée S-Zéro, ainsi que divers matériels et équipements destinés à faciliter la poursuite de l'assemblage du gigantesque mecano de l'ISS. Les astronautes ont également testé le premier minitrain de l'espace, un wagonnet installé sur des rails le long de cette poutre. Ce wagonnet doit servir de base mobile pour le bras robot Canadarm2. L'essai du wagonnet s'est soldé par quelques ratés, mais la NASA s'est dit confiante de pouvoir résoudre, grâce à des modifications du logiciel de commande, le problème, dit, selon elle, à l'environnement de microgravité. (AFP)

MADAGASCAR

Résultats annulés

■ ANTANANARIVO — La Cour suprême a annulé, hier, les résultats contestés de l'élection présidentielle du 16 décembre et ordonné une enquête sur les allégations d'irrégularités du scrutin. Cette décision, prise mardi et annoncée hier, est une très bonne nouvelle pour l'opposition menée par Marc Ravalomanana, qui s'est auto-proclamé président en affirmant avoir remporté le scrutin. La Haute cour constitutionnelle, plus haute instance juridique de Madagascar, avait cependant confirmé les résultats officiels qui créditaient le président sortant, Didier Ratsiraka, de 42 % des voix, et Marc Ravalomanana de 46 % des voix. Un résultat induisait la tenue d'un second tour. Le gouvernement de Didier Ratsiraka tenait à ce que ce second tour ait lieu, mais Ravalomanana a refusé d'y participer tant qu'une enquête n'aurait pas été menée sur des fraudes au cours du scrutin. (AP)

AFGHANISTAN

Les marines visés

■ KANDAHAR — Un soldat américain a été blessé par balles à la tête, hier, par un tireur apparemment en voiture qui a ouvert le feu sur un groupe de soldats américains dans une rue commerçante bordée de Kandahar dans le sud de l'Afghanistan, a annoncé l'armée américaine. Un Afghan a été légèrement blessé dans la fusillade qui s'est déroulée en début d'après-midi près de la résidence du gouverneur de Kandahar, où séjourne une partie des soldats américains, selon des témoins. Le soldat, qui n'a pas été identifié, se trouvait dans un état stable à l'hôpital de la base américaine de Kandahar. (AP)

Karadzic, Mladic : trois jours pour se rendre

■ BELGRADE (AP, AFP) — Le gouvernement yougoslave a rendu publique, hier, une liste de 23 suspects inculpés par le Tribunal pénal international (TPI), parmi lesquels l'ancien chef des Serbes de Bosnie Radovan Karadzic et son chef militaire Ratko Mladic, qu'il compte arrêter et extraditer vers La Haye à moins qu'ils ne livrent eux-mêmes.

L'actuel président serbe Milan Milutinovic figure également sur la liste des suspects qui ont trois jours pour se rendre. Après ce délai, ils risquent l'extradition vers le TPI qui juge actuellement l'ancien président yougoslave Slobodan Milosevic pour génocide et crimes contre l'humanité pour les atrocités perpétrées au Kosovo, en Bosnie et en Croatie.

Reste que la publication des noms ne signifie pas nécessairement que des mesures rapides seront prises pour arrêter tous les suspects.

Les autorités yougoslaves ont dit n'avoir aucune indication de l'endroit où se cache Ratko Mladic, qui est

soupçonné de se trouver encore en Yougoslavie, ou Radovan Karadzic, censé se terrer en Bosnie. Par ailleurs, Belgrade a dit ne pas pouvoir extraditer Milutinovic, ancien proche de Milosevic, vers La Haye, car il est protégé par son immunité parlementaire.

Mladic et Karadzic sont respectivement ancien chef militaire et ancien chef politique des Serbes de Bosnie.

La liste comprend 10 ressortissants yougoslaves et 13 Serbes de Bosnie. Elle mentionne également Nikola Sainovic, vice-PM sous Milosevic, et un ancien commandant de l'armée yougoslave, le général Dragoljub Ojdanic.

La semaine dernière, le Parlement

yougoslave avait passé une loi levant les obstacles constitutionnels à l'extradition de suspects vers le TPI. Belgrade était soumise à une forte pression des États-Unis pour coopérer avec l'instance de La Haye.

Ces dispositions pourraient inciter les États-Unis à reprendre leur assistance financière qu'ils ont décidé de bloquer à partir du 31 mars et aussi longtemps que Belgrade ne fera pas la preuve de sa volonté de coopérer « pleinement » avec le TPI.

Radovan Mladic est considéré comme le principal responsable du massacre de quelque 7000 musulmans à Srebrenica, dans l'est de la Bosnie, en juillet 1995.

LA DÉMISSION DE KOK

Entre-temps, la démission du gouvernement néerlandais de Wim Kok, mardi, à la suite d'un rapport mettant en cause les manquements de La Haye

lors de la chute de cette enclave de Srebrenica, le 11 juillet 1995, est jugée comme un geste insuffisant par une partie des Néerlandais, au regard des victimes. « On ne peut pas en rester là », titre en page une de son supplément le quotidien *Volkskrant*, hier, après avoir interrogé 12 personnalités sur la démission du cabinet.

« Si cette démission est un signe pour les Bosniaques, alors les politiciens devraient aller là-bas » pour s'expliquer, estime Isabelle Geuskens, membre de l'Association Srebrenica-Pays-Bas, active dans des projets de soutien à la reconstruction de l'enclave.

Une opinion partagée par un certain nombre de personnalités néerlandaises qui estiment que Wim Kok devrait redire, face à face, aux femmes de Srebrenica que les Pays-Bas sont « responsables pour la situation dans laquelle les massacres ont pu se produire ».

LA CAPITALE ET SES RÉGIONS

Québec retrouve ses ormes

ANNE-LOUISE CHAMPAGNE
ALChampagne@lesoleil.com

La Ville de Québec s'apprête à planter quelques dizaines de nouveaux cultivars d'orme qui ont l'avantage de résister à la maladie hollandaise de l'orme d'Amérique.

Cet hybride qui porte le nom de *Morton accolade* a été développé dans la région de Chicago, où la maladie hollandaise a fait des ravages dans la population d'ormes, tout comme ici.

Les jeunes arbres seront plantés sur la rue Cartier, Grande Allée et sur l'autoroute Dufferin-Montmorency, en fin de semaine, en même temps que commencera la plantation d'autres essences. Ils ont été cultivés en pépinière dans la région de Québec, à partir de plants importés de Chicago.

Leur diamètre est encore petit, mais les arbres présenteront les mêmes caractéristiques que l'orme d'Amérique lorsqu'ils auront atteint un stade de croissance plus avancé: même forme, hauteur, diamètre, même feuillage.

Ils sont aussi beaucoup moins vulnérables au champignon qui, en s'attaquant au système vasculaire de l'arbre, cause la maladie hollandaise.

En tentant d'introduire une espèce plus résistante, les responsables de la Ville de Québec pourront diminuer l'utilisation de fongicides et surtout d'insecticides pour prévenir et combattre la maladie.

L'entretien de l'orme d'Amérique requiert un arrosage annuel d'insecticide. On l'applique généralement à l'automne pour prévenir la multiplication du scolyte, l'insecte responsable de la transmission du champignon de l'arbre malade vers les arbres sains. Le produit est appliqué sur les deux premiers mètres du tronc.

Par ailleurs, lorsque la maladie survient, un fongicide doit être appliqué pour combattre le champignon directement. « Mais l'utilisation de fongicide a beaucoup diminué, note M. Jean-Yves Bédard, directeur de la division de foresterie urbaine et d'horticulture à la Ville de Québec. L'application est difficile: ce doit être une journée propice, en juin, à un stade où il y a une forte circulation de sève dans l'arbre. » Sinon, l'application est moins efficace. Le fongicide peut aussi être appliqué à titre préventif, lorsqu'un arbre sain est entouré d'arbres malades.

LA FUSION AURA DU BON

Par ailleurs, les gens qui s'occupent d'horticulture à la Ville de Québec se réjouissent des effets de la fusion sur la lutte à la maladie hollandaise de l'orme, et sur l'entretien des plantes et des arbres en général. « Nous pourrions dès cet été agir sur l'ensemble du territoire », dit M. Bédard.

L'été 2002 sera principalement celui du recensement des ormes atteints dans les secteurs autres que celui de l'ancienne ville de Québec. Le territoire sera patrouillé pour détecter les arbres les plus problématiques, et abattre ceux qui le nécessitent. « Il serait toutefois utopique de penser pouvoir tous les enlever, surtout dans les terrains boisés », souligne M. Bédard. Le budget sera précisément le même qu'en 2001.

La fusion sera aussi l'occasion d'uniformiser les règlements, les méthodes d'abattage, ainsi que le système informatique de recensement des espèces. Avant la fusion, Québec avait 50 000 arbres comptabilisés dans ses fichiers informatiques, Beauport en avait 5000 et Sillery 2500. Il y aurait 100 000 arbres, excluant les boisés, sur le territoire de la grande ville de Québec.

Le père du jardin Van den Hende s'est éteint

L'Université Laval cherche comment honorer davantage la mémoire de l'illustre horticulteur, chercheur et pédagogue

CLAUDE VAILLANCOURT
CVaillancourt@lesoleil.com

■ Le père des rhododendrons et des magnolias cultivés au Québec, l'horticulteur Roger Van den Hende, est décédé dimanche. Tout le milieu horticole n'a que de bons mots pour celui dont un jardin de recherche porte le nom à l'Université Laval.

Âgé de 92 ans, M. Van den Hende, d'origine belge, vivait sa retraite à Oka. Mais, de 1962 à 1975, il a tellement laissé d'empreintes dans la vie universitaire québécoise que le jardin qu'il a initié porte son nom à perpétuité.

Pourquoi ne pas garantir les fonds nécessaires à la survie pour toujours de son œuvre? suggère Larry Hodgson

« Le plus bel hommage qu'on pourrait lui rendre, c'est de garantir les fonds nécessaires pour que l'avenir du jardin soit assuré à jamais », a lancé le chroniqueur horticole du SOLEIL, Larry Hodgson.

« Je ne sais pas encore de quelle façon nous pourrions honorer davantage sa mémoire, de dire le doyen de la Faculté d'agriculture, Jean-Claude Dufour. Je dois mener des consultations. »

M. Dufour, qui a d'abord été un élève de M. Van den Hende avant de devenir son collègue, parle de l'homme avec émotion et respect.

« C'était la bonté complète, rappelle-t-il. Il était extrêmement respectueux de son environnement et des personnes qu'il côtoyait. »

Mais c'est sur son jardin — dont les Québécois ont tant de difficultés à se rappeler et à prononcer le nom — que le doyen de la Faculté d'agriculture aime s'attarder.

« Le jardin Van den Hende, ce n'est pas comme le Jardin botanique de Montréal, qui est un jardin visuel. Le jardin Van den Hende, unique au Canada, sert à l'enseignement et à la recherche en plus d'être accessible gratuitement au public. C'est un jardin très fréquenté par les chercheurs à cause de ses plantes d'origine. »

Parlant justement de ces plantes, le chroniqueur horticole du SOLEIL se souvient que le célèbre professeur ai-

maît bien relever les défis.

« On lui avait dit qu'on ne pouvait faire pousser des magnolias et des rhododendrons au Québec, sauf à Métis, qui a un climat particulier. Eh bien, il est allé chercher les plantes mères et il a réussi à les acclimater à notre région. »

Ce sont les descendantes de ces plantes qui fleurissent aujourd'hui nos jardins.

La caractéristique du jardin Van den Hende est que toutes les plantes sont regroupées selon leur famille botanique. On retrouve ainsi, dans une même plate-bande, des pétunias, des tomates, des poivrons ou des pommes de terre.

Natif de Gand, la ville des fleurs, en Belgique, Roger Van den Hende était arrivé au Québec en 1938 avec, en poche, un diplôme d'horticulteur. Il a d'abord travaillé à Oka, à l'Institut agricole belge, disparu avec l'arrivée de la Seconde Guerre. Il a épousé une Iroquoise, Eléonor Montour, dont l'une des deux filles a signé une volumineuse anthologie de Kanastake. Quand il a été embauché à Laval, il est arrivé avec un herbier de 80 000 spécimens.

Son jardin « pédagogique » a été ouvert aux étudiants en 1966 et au public en 1978. Il compte aujourd'hui plus de 2000 espèces et cultivars.

Les funérailles de M. Van den Hende auront lieu, à Oka demain.



Roger Van den Hende en 1981

Et au lieu de fleurs... la famille souhaite que l'on fasse des dons à la Fondation des maladies du cœur.

Le Zoo hérite des Floralties

Les visiteurs y verront, à l'été 2003, les plus belles plantes de la collection de cette année

MARC LESTAGE
MLestage@lesoleil.com

Des centaines de plants de camélias de Nantes et autant de rhododendrons et d'azalées offerts par la Bel-

gique aux Floralties de Québec ont été entreposés hier dans un local de quarantaine au Jardin zoologique de Québec, où elles garniront les allées du parc, à l'été 2003.

La directrice générale de l'exposi-

tion florale, M^{me} Élisabeth Clément, a expliqué au SOLEIL, hier, alors que des employés s'affairaient au démantèlement de l'exposition, que « le jardin zoologique héritera également de centaines de plantes ligneuses et

vivaces utilisées dans l'aménagement des Floralties ».

EN QUARANTAINE

Les plus belles plantes de cette collection ont été offertes, au comité québécois, par les Floralties internationales de Nantes. Ces plantes reçues au début d'avril avaient d'ailleurs été installées dans une zone spécialement aménagée des Floralties. C'était indispensable puisque ces végétaux rarissimes sont soumis à une quarantaine de 12 mois avant de circuler librement, au Québec.

L'Agence canadienne d'inspection des aliments supervise les activités de quarantaine. « Cette initiative est intéressante, si l'on pense que lors des Floralties de 1997, beaucoup de plantes extraordinaires ont été détruites ou retournées dans leurs pays d'origine », d'expliquer la directrice générale.

Les Floralties de Québec ont ouvert leurs portes le 5 avril. Les organisateurs espéraient alors recevoir presque 150 000 visiteurs. Ils auront besoin de quelques jours pour reconnaître et aligner les causes d'une fréquentation beaucoup moins importante, soit environ 90 000. Le comité doit s'expliquer d'ici une dizaine de jours, selon M^{me} Clément. Entre-temps, des travailleurs s'affairent 24 heures par jour, jusqu'à vendredi soir, afin de libérer le Centre des congrès, qui accueillera le Salon du livre à compter du 24.



Des ouvriers travaillent depuis hier au démantèlement des Floralties, au Centre des congrès.

« S'il vous plaît, aidez-nous ! »

Le père d'Alexandre Fortin fait appel à tous ceux, du travailleur au simple marcheur, qui pourraient trouver son fils

LUCE DALLAIRE
Collaboration spéciale

■ SAINT-GEORGES — Découragé de ne pas savoir où se trouve son fils Alexandre, Marcel Fortin, de Saint-Georges de Beauce, crie sa détresse et appelle à l'aide.

« Je n'ai pas vraiment d'espoir de retrouver Alexandre en vie. Le plus jeune de mes fils est probablement mort. C'est ce que je crois. Cette histoire est un vrai cauchemar. Tout cela m'angoisse. C'est l'enfer sur terre. Le 7 avril, il aurait eu 21 ans. Je ne pourrai pas vivre normalement tant et aussi longtemps que je ne l'aurai pas retrouvé », confie le père désespéré qui, peu importe les obstacles, s'entête avec sa famille, le désespoir au ventre, à mener battues par dessus battues les longes routes et à travers bois depuis 55 jours.

« S'il vous plaît, aidez-nous ! » supplie-t-il en faisant appel aux travailleurs forestiers, aux propriétaires de carrières, aux sucriers, aux camionneurs, aux marcheurs, à la population en général pour jeter un coup d'œil attentif et découvrir, si minime soit-il, un indice permettant de retracer son enfant.

Depuis le 22 février, un mauvais pressentiment tenaille Marcel Fortin.

Son fils, qui lui avait confié avoir été tabassé en janvier et en février, aurait-il été victime d'une chicane qui aura mal tourné ? se demande-t-il.

« Alexandre avait un sérieux problème d'alcool. Il lui arrivait de consommer de la drogue. Il devenait alors arrogant. Il a insulté un policier,



Marcel Fortin

ce qui lui a valu ses démêlés avec la justice, mais c'était minime. Il n'était même pas tenu de comparaître en cour. Ce n'est donc pas ça qui lui aurait fait peur au point de fuir et de vouloir changer d'identité, surtout pas à pied et avec 30 \$ dans ses poches », dit-il.

Pour Marcel Fortin et ses fils, une certitude demeure. Si Alexandre était en vie, il aurait communiqué avec son père. Il lui était très attaché.

Pour eux, l'hypothèse du suicide ne tient pas. La veille de sa disparition, Alexandre était d'excellente humeur. Il était allé laver son linge. Il devait passer le reprendre, ramasser des sous et aller porter son rapport d'impôt. Son samedi était planifié.

Mais si les Fortin souffrent de la disparition

d'un des leurs, l'angoisse d'être dans l'ignorance leur est aussi insupportable.

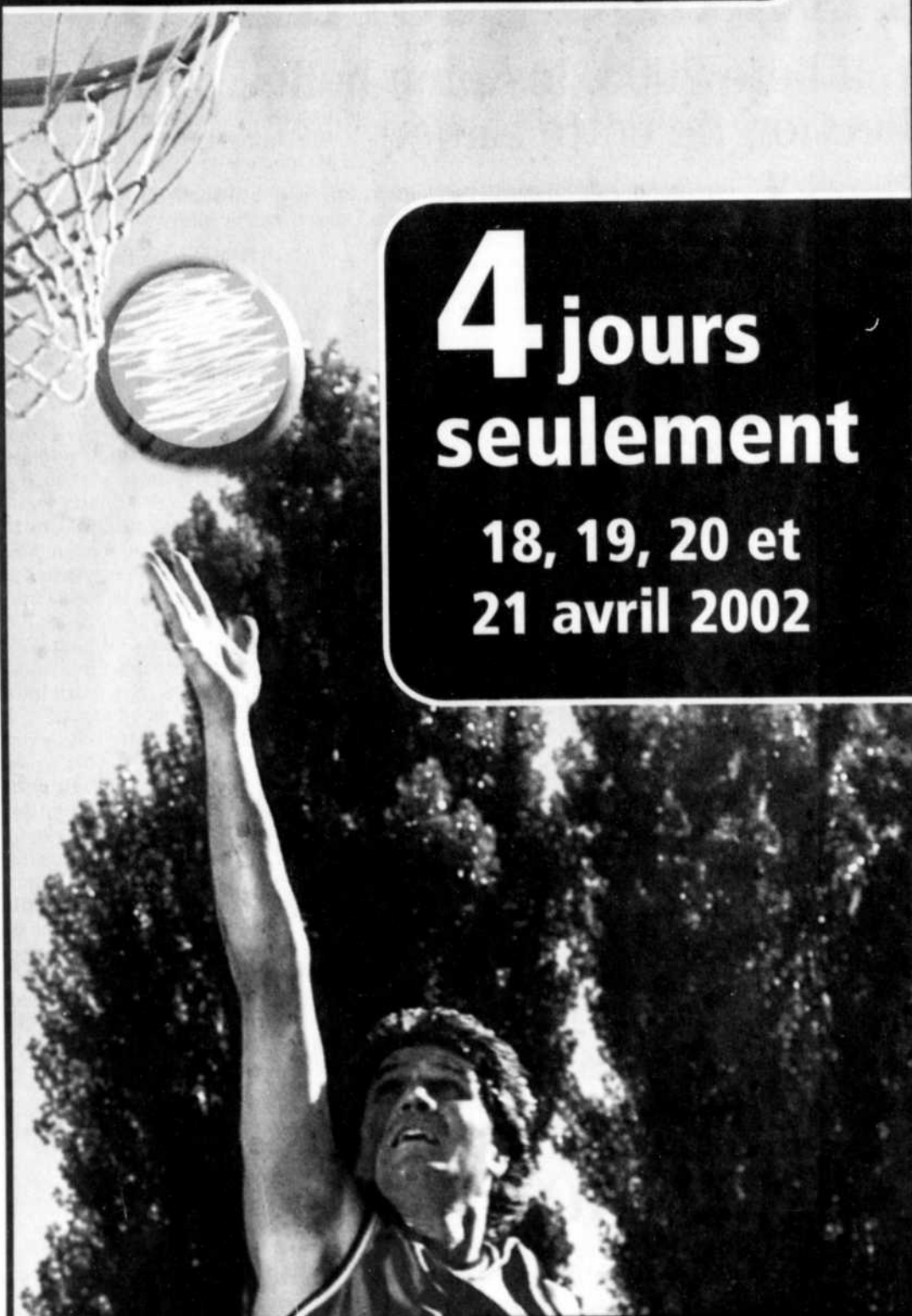
« Notre vie est ramenée à 50 %. Comment avoir le cœur au travail ? Ça devient gênant, frustrant et énervant de ne pas avoir ni explication, ni réponse à donner. C'est blessant et cruel », font-ils valoir, espérant avoir écho de l'enquête en cours.

« Nous voulons retrouver Alexandre, savoir ce qui lui est arrivé pour que justice soit faite », lancent-ils.

Porté disparu depuis le 22 février, après qu'un incendie eut complètement rasé la résidence de connaissances chez qui il s'était rendu et où il aurait été laissé seul en soirée alors qu'il s'était allongé, en état d'ébriété, l'individu âgé de 20 ans n'a toujours pas été retrouvé. Ni les fouilles des décombres, effectuées à deux reprises, ni l'avis de recherche inscrit au système informatique canadien de la police, ni les informations recueillies par la SQ n'ont permis de conclure l'affaire à ce jour.

Grattez-vous une aubaine chez sports experts®

**5% à
50% de rabais**
sur **TOUT** en magasin,
incluant les
articles en solde.
Toutes les cartes
sont gagnantes!



**4 jours
seulement**
18, 19, 20 et
21 avril 2002

sports experts®

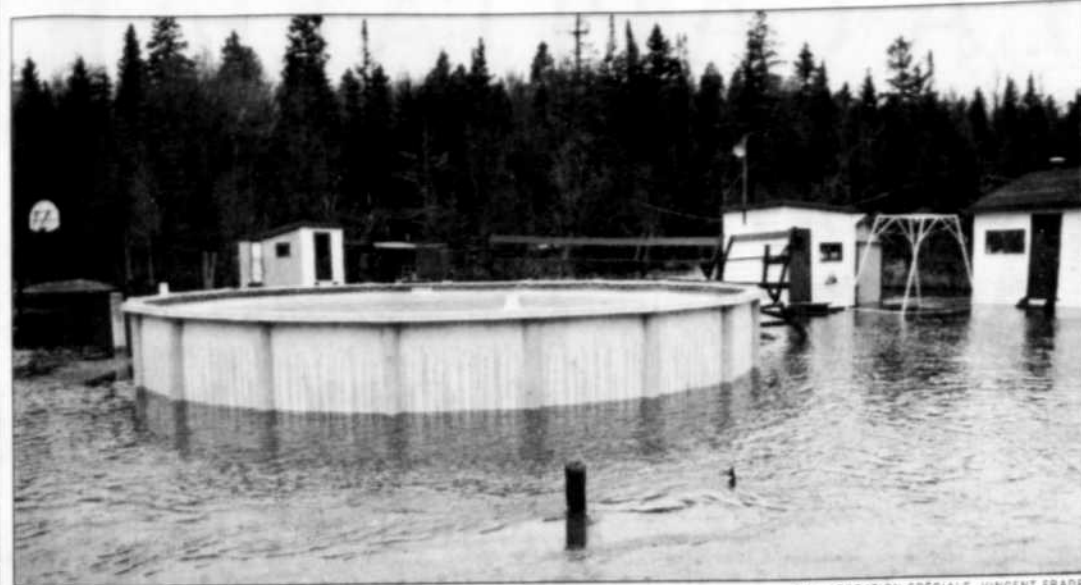
Promotion en vigueur les 18, 19, 20 et 21 avril 2002 dans tous les magasins Sports Experts participants. Le rabais s'applique seulement sur les achats Payez et emportez. Une carte par achat par client.

RESTRICTIONS : les certificats-cadeaux et les livrets de rabais pour le golf sont exclus de la promotion.

*Les milles de récompense ne s'appliquent pas sur les achats de certificats-cadeaux, les locations et les services. Valable dans les magasins Sports Experts participants. Marque déposée de commerce d'AMMEX International Trading B.V. employée en vertu d'une licence par L'Ornière Management Group Canada Inc. et par Le Groupe Tourneau Inc.



Offre de bon
1 mille de récompense
par MILES
pour chaque
tranche d'achat de
20 \$ (avant taxes)



COLLABORATION SPÉCIALE VINCENT TRADET

Un résident du chemin Grand Capsa a découvert sa piscine... dans une piscine!

Printemps déchaîné

ÉLISABETH FLEURY
EFlleury@lesoleil.com

■ Dame Nature s'est littéralement déchaînée, dans la nuit de mardi à hier, provoquant de nombreuses inondations dans les régions de Québec et de Portneuf.

C'est à Sainte-Catherine-de-la-Jacques Cartier que les averse ont fait le plus de dégâts. Au total, une trentaine de sous-sol de résidences des chemins Fossambault et Grand Capsa ont été inondés. La route 367 a également subi durement les caprices de Dame Nature. «L'eau a causé de l'érosion, de sorte que le ministère des Transports a dû entreprendre des travaux de réparation», a fait savoir Marcel Grenier, de la Ville de Sainte-Catherine.

Les averse ont également causé des dommages à des résidences de Saint-Basile et de Pont-Rouge. «Dans le premier cas, c'est la rivière Portneuf qui a débordé; dans l'autre, c'est la rivière aux Pommes», a précisé le directeur régional à la sécurité civile, Louis Morneau.

Le sous-sol d'une résidence du chemin Bélair, dans le secteur de Val-Bélair, a aussi été inondé. L'eau a également érodé une partie du chemin Bélair. «Les deux côtés du chemin se sont carré-

ment effondrés», a précisé le chef Claude Caze. Selon Environnement Canada, il pourrait être tombé entre 25 et 30 mm de pluie à certains endroits. «Ce n'est pas du tout anormal d'avoir des orages à ce temps-ci de l'année. Il ne faut pas oublier que les orages viennent avec le temps chaud», rappelle le météorologue Jean Paquet.

Au moment d'écrire ces lignes, hier soir, Environnement Canada prédisait encore des averse et des orages pour la nuit. «Ça va aller en s'améliorant après ça», promet M. Paquet.

Du côté de la sécurité civile, on a les cours d'eau à l'œil. «On les surveille tous, assure M. Morneau. Il y a toujours des risques de débordement, mais ils sont modérés, si on se fie à Environnement Canada. Ce qui aide, c'est qu'il n'y a pas de glace. Actuellement, la rivière Chaudière, du côté de Saint-Georges, de même que les rivières Saint-Charles et Portneuf sont celles dont le niveau d'eau est le plus élevé.»

La foudre a par ailleurs été à l'origine d'un incendie qui a fait pour environ 50 000 \$ de dégâts à un édifice à bureaux de la Grande Allée. Selon le Service des incendies de la Ville de Québec, la foudre serait carrément tombée dans l'entrée électrique de l'immeuble.

«Au total, on a reçu une soixantaine d'appels pour des incendies, des vérifications ou des dégâts d'eau», a précisé le chef Sylvain Rousseau.

POMPIERS DE LÉVIS

Encore des problèmes!

■ Pour la troisième fois depuis dimanche, le Service des incendies de la Ville de Lévis a été aux prises avec des problèmes techniques reliés à sa ligne téléphonique d'urgence, mardi soir. Aux environs de 18h30, les pompiers ont été appelés un à un pour répondre à une alarme incendie sur la rue Roberge, à Saint-Romuald. «Heureusement, il n'y avait finalement pas d'incendie à cet endroit», a précisé le lieutenant Alain Gelly, porte-parole de la police de Lévis. Le système téléphonique est actuellement examiné par un spécialiste. É.F.

Appel à la population

■ Le Service de police de la Ville de Québec sollicite l'aide de la population afin de retracer les individus qui ont effectué un vol qualifié à la caisse populaire du 8500, boulevard Henri-Bourrassa, le 1^{er} mars. Les voleurs s'y seraient introduits après avoir défoncé un mur dans un local adjacent. Ils se seraient ensuite enfuis avec une somme d'argent à bord d'une Buick Century volée sous la menace d'une arme à feu dans le stationnement du Carrefour Charlesbourg. Une récompense sera versée à toute personne pouvant fournir des renseignements sur cette affaire. É.F.

Profitez de l'été

Votre choix de vélos **2002**

LOUIS GARNEAU

Modèle St-Malo

Hybride
Cadre Cromoly
21 vitesses
Homme ou femme

339\$

Modèle de la Loire

Homme ou femme
Cadre en aluminium
Dérailleur Shimano

399\$

Modèle Ferté gaucher

Cadre en aluminium ultraléger
Groupe Shimano
Homme ou femme

649\$

Tandem

pour accompagner la famille

169\$

Vélo Jr

Double suspension
Offert en 16, 20 ou 24 po

114⁹⁹
164⁹⁹
229⁹⁹
259⁹⁹
249\$

PAYABLE EN 4 VERSEMENTS ÉGAUX*

NOS MARQUES

Specialized
Mikado
Oryx
Miele
Louis Garneau

TOUJOURS OUVERT LE MERCREDI SOIR

MODE ET CHAUSSURES
ÉQUIPEMENTS ET ACCESSOIRES
CAMPING ET VÊTEMENTS

DURAND

DURAND GARANTIT LES MEILLEURS PRIX!

MISE AU POINT Printemps 2002

Photo à titre indicatif

9635, boul. de l'Ornière Québec **843-2223** www.durand.ca

L'EST ET LA CÔTE-NORD

NÉGOCIATIONS TERRITORIALES AVEC LES INNUS

Les Escoumins dans la danse

Les Blancs du village craignent d'être un jour enclavés dans la réserve

STEEVE PARADIS

Collaboration spéciale

■ **LES ESCOUMINS** — Après ceux de Sept-Îles, c'est au tour des citoyens des Escoumins d'exiger un moratoire sur les négociations territoriales autochtones, appelées Approche commune. Ils se sentent tenus hors du processus et en conséquence, les rumeurs les plus folles courent dans le village.

« Les gens sont tenus dans l'ombre et dans l'ignorance dans ce dossier. Ce qu'on veut avant tout, c'est de l'information, a lancé le président du comité des citoyens des Escoumins, François Racine. Il faut arrêter d'échafauder des scénarios de toutes sortes et enfin savoir où vont ces négociations. »

Le comité des citoyens exige un moratoire et plus d'informations sur les négos

Afin d'être bien entendus, une centaine de citoyens ont investi mardi les locaux de la MRC Haute-Côte-Nord, où se tenait une séance du conseil. Il y avait autant de gens à l'extérieur. Dans le groupe, on pouvait reconnaître André Forbes, à l'origine du comité de citoyens de Sept-Îles. Des gens du Saguenay—Lac-Saint-Jean étaient aussi sur place.

Parmi ses revendications, le comité fraîchement formé a demandé à la

MRC une résolution exigeant un moratoire sur les négociations, demande que la MRC a entérinée. Comme autre étape, le comité exige également dans les meilleurs délais des séances d'informations du fédéral et du provincial sur le contenu des négociations.

La question territoriale autochtone heurtera sûrement plusieurs sensibilités aux Escoumins. Actuellement, la réserve innu d'Essipit est complètement enclavée dans le village, et plusieurs craignent qu'après les négociations, ce soit plutôt le village qui se retrouve encerclé par la réserve. Une chose est quasi assurée, les terrains de quelques résidents deviendront propriété autochtone par la force des choses.

MESURER LES IMPACTS

« Personne ne semble avoir mesuré l'ampleur du dossier et ses nombreuses conséquences », a ajouté M. Racine, qui se défend bien toutefois d'être alarmiste.

Le président du comité de citoyens a estimé que l'ensemble de la popula-



Une centaine de citoyens ont investi mardi les locaux de la MRC Haute-Côte-Nord, où se tenait une séance du conseil.

tion de la Côte-Nord aurait tout avantage à en savoir plus long dans ce dossier plutôt que de se satisfaire de négociations menées discrètement dans

les officines gouvernementales.

« À Baie-Comeau, les gens sont-ils conscients des impacts qu'aura l'Approche commune? La réserve de Bet-

siamites (une quarantaine de kilomètres à l'ouest de Baie-Comeau), jusqu'où se rendra-t-elle après les négociations? », a conclu M. Racine.

Opération antidrogue

■ **NEW CARLISLE** — La Sûreté du Québec et la Gendarmerie royale du Canada, 44 policiers en tout, ont effectué neuf perquisitions et une douzaine d'arrestations hier pour freiner la vente de drogue dans une dizaine de localités gaspésiennes situées entre Caplan, dans la baie des Chaleurs, et Saint-Maurice-de-l'Échouerie, du côté nord de la péninsule. « Il ne s'agit pas d'un réseau, mais d'activités identifiées par les maires siégeant aux comités de sécurité publique, qui nous ont signalé une problématique sérieuse de vente de drogue sur la rue », précise l'agent Claude Ross, de la SQ. Quatre sections de ce corps policier regroupant 38 agents ont participé à l'opération, de même que six policiers de la GRC. Des suspects ont comparu dès hier au palais de justice de New Carlisle. D'autres comparutions y sont prévues aujourd'hui, de même qu'à Percé. G.G.

Fugueuse recherchée

■ **BAIE-COMEAU** — La Sécurité publique de Baie-Comeau est à la recherche d'informations à propos de Mélina Cousin-Tremblay, en fugue du Centre jeunesse Côte-Nord depuis samedi. L'adolescente de 16 ans des Buissons, qui portait une veste de nylon rose au moment de sa disparition, mesure 1,65 mètre et pèse 50 kilos. Des informations laissent croire qu'elle pourrait se trouver à Québec ou à Montréal. Toute personne qui aurait des informations à transmettre sur cette disparition peut joindre l'enquêteur Nancy Bouchard à la Sécurité publique de Baie-Comeau, au (418) 589-1573. Évidemment, l'information sera traitée de manière confidentielle. S.P.



Mélina Cousin-Tremblay

Au secours des chiens maltraités

■ **RIMOUSKI** — La SQ est intervenue mardi dans une municipalité du haut-pays de Rimouski concernant une plainte de chiens maltraités. Un vétérinaire accompagnait les policiers pour procéder au constat d'usage. Deux chiens et quelques lapins auraient été retirés des lieux visités par la police. Le propriétaire n'était pas à sa résidence à ce moment. L'enquête et le rapport du vétérinaire devraient déterminer si le dossier sera transmis au procureur de la Couronne du district judiciaire de Rimouski pour d'éventuelles poursuites. C.T.

La réfection de l'aéroport de St-Irénée décolle

Les travaux de 5,3 millions \$ en forcent la fermeture jusqu'en août

SYLVAIN DESMEULES

Collaboration spéciale

■ **CLERMONT** — Les travaux de réfection de l'aéroport de Saint-Irénée dans Charlevoix commenceront sous peu : une remise à neuf de 5,3 millions \$. À court terme, les avions ne pourront y atterrir avant la fin des travaux, en août.

La MRC de Charlevoix-Est, propriétaire de l'aéroport, n'a pas eu de surprises à l'ouverture des soumissions hier. Les montants dévoilés sont « inférieurs aux prévisions », confirme Ulysse Duchesne, préfet de la MRC de Charlevoix-Est. Parmi les sept soumissionnaires, Construction BML, de Saint-Jean-Christophe, a déposé

l'offre de service la plus basse, à 2 526 402 \$. La MRC doit accorder le contrat ce soir après avoir vérifié la conformité de la soumission.

Le rehaussement et l'asphaltage de la piste, la revue du système d'égout et l'amélioration de l'équipement d'éclairage constituent les principaux travaux, des tâches qui devront être

réalisées en 16 semaines selon le devis. La MRC mettra en branle, d'ici juin, la seconde phase du projet, qui consiste en l'installation d'un nouveau système de distribution de carburant, la réfection de l'aérogare, l'amélioration du stationnement et l'aménagement d'une route d'accès.

La fermeture de l'aéroport n'inquiète pas le préfet Duchesne, qui y voit là un mal pour un bien : « Actuellement, les porteurs évitent notre aéroport parce qu'il n'est plus sécuritaire. » Rappelons que le fédéral a accordé 5,3 millions \$ pour ces travaux.

La MRC voit grand pour son aéroport, des horizons qu'elle relègue en compagnie d'un partenaire de taille, le

Casino de Charlevoix. Ce dernier a octroyé 600 000 \$ à la MRC pour l'étude d'un projet d'allongement de la piste d'atterrissage. Le Casino étudie aussi le développement de lignes directes avec des marchés extérieurs.

« Nous avons un projet de prolongement de la piste de plus de 12 millions \$. Si le trafic aérien et les besoins de nos clients le justifient, nous pourrions aller de l'avant », éroît M. Duchesne.

La piste actuelle, d'une longueur de 4500 pieds, peut accueillir des avions de 55 passagers et moins. En allongeant la piste de 1500 pieds, des transporteurs aériens de 90 à 120 passagers pourraient s'y poser.

Stocks de morue encore fragiles dans le golfe

Recommandation de continger à 13 000 tonnes la saison de pêche 2002

HENRI MICHAUD

Collaboration spéciale

MATANE — Le Conseil pour la conservation des ressources halieutiques (CCRH) recommande, pour 2002, le maintien d'une pêche minimale à la morue dans le golfe Saint-Laurent. L'organisme, qui conseille le gouvernement fédéral, s'inquiète toutefois de la fragilité de la ressource.

Le Conseil suggère donc au ministre Robert Thibault d'accorder un contingent de 13 000 tonnes aux pêcheurs de morue qui fréquentent le golfe. Au total, 7000 tonnes seraient allouées dans la partie nord et 6000 tonnes plus au sud, soit les mêmes niveaux de capture permis en 2001.

S'ils bénéficient d'un sursis, les morutiers pourraient faire face à une diminution des contingents dès 2003. « Même si nous ne recommandons pas que les niveaux de prises commerciales soient modifiés, nous considérons que c'est la dernière année au cours de laquelle nous pouvons maintenir cette stratégie, écrivent les membres de l'organisme fédéral. De moins en moins de morues de trois ans sont recrutées au sein de ces deux stocks. »

De plus, les biologistes signalent une diminution de 4 % de la biomasse génitrice, entre 2001 et 2002, au nord du golfe. Au sud, tous s'attendent à une diminution, après quelques années de stabilité. « Des retraits de 7000 tonnes (le total autorisé de captures en 2001) produiraient un déclin de la biomasse mature de l'ordre de 5 % », prédisent-ils.

Le conseil recommande également de n'autoriser aucune pêche sporti-

ve en 2002-2003. Or, cette proposition est loin de faire l'unanimité. La MRC Haute-Gaspésie a déjà adopté une résolution demandant au fédéral d'autoriser la pêche récréative à la morue à des fins touristiques.

Le CCRH suggère également de réaliser une étude sur le déséquilibre de l'écosystème du golfe Saint-Laurent. Selon David Lane, un des membres du conseil, « la prédation libre et illimitée exercée par les phoques sur le poisson de fond hautement vulnérable doit être freinée si l'on veut que les stocks se rétablissent ».

Les principales recommandations sont bien accueillies par les pêcheurs. « Nous aurions voulu plus de morue, mais nous sommes satisfaits, affirme Allan Cotton, président de l'Association des capitaines propriétaires. D'ailleurs, nous avons connu une très bonne saison de pêche, l'an dernier. » M. Cotton va plus loin. « Les

Une étude sur les phoques prédateurs est aussi demandée

biologistes sont toujours inquiets. Les pêcheurs, eux, constatent que la morue augmente d'année en année, un peu partout sur les sites de pêche. »

Le morutier applaudit également à la suggestion d'effectuer une étude sur la prédation. « C'est dramatique, affirme-t-il. Des chasseurs ont observé des crevettes, des crabes et des petites morues dans les estomacs des phoques tués cette saison. »

Les stocks de morue du golfe se sont effondrés à la fin des années 80, entraînant un moratoire sur la pêche, en 1993. L'industrie a retenu son souffle jusqu'en 1997, alors que le fédéral accordait une reprise minimale de la pêche industrielle.

Le CLSC Malauze amputé des deux tiers de son effectif médical

GILLES GAGNÉ

Collaboration spéciale

CARLETON — Le CLSC Malauze perd trois médecins, deux temporairement et un en permanence, une situation à peine atténuée par le recrutement d'un omnipraticien pour une période de six mois.

L'établissement gaspésien se retrouve avec moins d'un tiers de son effectif médical, c'est-à-dire l'équivalent de 3,3 médecins au lieu de 10,6. Ces départs laisseront le CLSC sans un seul médecin pour une période de deux semaines au cours de l'été.

La pénurie prive plus de 1200 personnes d'un médecin de famille, alors que la MRC d'Avignon, ou le territoire compris entre Maria et les Plateaux de Matapédia, en compte environ 13 000.

Ce contexte incite la direction du CLSC Malauze à demander aux maires d'Avignon de faire pression sur la Régie régionale de la santé Gaspésie-Îles-Îles et auprès du ministère de la Santé afin que des mesures spéciales soient instaurées pour limiter au plus vite cette pénurie de médecins.

Le directeur de l'établissement, Pierre Portelance, signale que son CLSC, pour diverses raisons, est mal placé pour bénéficier des mesures nationales visant à contrer les pénuries d'effectifs.

« Nous n'avons pas le droit aux médecins dépanneurs parce que nous n'avons pas d'urgence au CLSC. Il y a une urgence sur notre territoire, à l'hôpital de Maria, mais l'effectif médical y est en bonne position. Notre territoire ne peut pas recevoir non plus de boursiers, pour les mêmes raisons liées à l'urgence. Or, 50 % des médecins venant en région sont des boursiers. Ça

nous enlève toute possibilité de recrutement chez la moitié des candidats potentiels », explique M. Portelance.

Ces boursiers reçoivent 10 000 \$ par année pendant quatre ans en s'engageant à pratiquer dans les régions du Québec durant la même période.

Le CLSC Malauze est en outre exclu de la liste des établissements pouvant offrir des primes de rétention de 10 000 \$ par an pendant quatre ans à ses nouveaux médecins. Il peut offrir 10 000 \$ la première année, et 5000 \$ pour les trois années suivantes. Encore là, c'est l'absence d'une urgence qui soustrait le CLSC de la liste des établissements avantagés financièrement.

« Nous voulons ce levier de rémunération supérieure. Nous avons envoyé une lettre à Denis Loiselle (directeur de la Régie régionale Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine) pour demander son appui afin d'obtenir un statut spécial auprès du ministère de la Santé », poursuit M. Portelance.

« Nous savons bien que nous ne résoudrons pas seuls la question de la pénurie de médecins dans les régions. Il faudra une régionalisation des budgets de la Régie de l'assurance-maladie du Québec et des changements dans la rémunération des médecins. Mais en attendant, le problème de fond vient aussi du fait que le ministère de la Santé prône la prévention, l'utilisation des services de première ligne comme les CLSC. Sauf que, dans les faits, tu te butes aux structures qui favorisent les troisièmes lignes, l'utilisation des hôpitaux, des urgences. Où pensez-vous que les 1000 ou 1200 personnes sans médecin de famille vont aboutir quand ils auront besoin de services de santé? À l'urgence! », conclut d'un trait Pierre Portelance.

ÉDITORIAL

Psychodrame garonien

Le maire de Lévis, Jean Garon, s'est fait prendre à son propre jeu. Il a lui-même prouvé qu'il était possible de présenter un budget équilibré sans compter sur les 6,5 millions \$ qu'il réclame du gouvernement. Et il a lui-même prouvé qu'il aurait sans doute pu atteindre ce résultat sans plonger la Ville dans l'incertitude pendant presque quatre mois.

Le budget déposé par le maire Garon n'est en effet pas si loin de celui présenté à l'automne par le comité de transition. La grande différence, c'est que l'équipe de M. Garon a décidé d'utiliser une partie des surplus des anciennes villes pour atténuer le choc de l'harmonisation des tarifs, un choix politique que ne pouvait pas faire le comité de transition.

Fort de ce 1,6 million \$ supplémentaire, l'équipe Garon a donc pu concocter un meilleur budget, plus respectueux des capacités financières des citoyens, plus branché sur leur réalité. Mais il y a fort à parier que le maire et ses conseillers auraient pu arriver au même résultat plus vite, sans perdre de temps à jouer à la guerre avec le gouvernement québécois.

Cette croisade pour récupérer les 6,5 millions \$ qui manqueraient à la Ville pour assumer les frais de transition semble donc prématurée. D'après le mince filet d'informations qui coule à ce chapitre, une bonne partie du montant réquisitionné serait consacrée aux ressources humaines de la Ville, jugées insuffisantes, selon les premières évaluations.



Julie Lemieux

jlemieux@lesoleil.com

Mais ne serait-il pas plus sage de procéder d'abord à la réorganisation complète des services municipaux, à une évaluation en profondeur des besoins en effectif de la municipalité, avant de réclamer de l'argent? Ne serait-il pas plus sage d'attendre les résultats des négociations des conventions collectives avec les employés avant de revendiquer?

Le temps donnera peut-être raison au maire. Mais pour l'instant, le dépôt cette semaine d'un budget équilibré et plein de bon sens donne à penser qu'il est possible pour Lévis de joindre les deux bouts sans pigner dans les coffres du gouvernement.

Personne ne demande aux élus lévisiens de faire des miracles en cette première année d'existence de la ville nouvelle. La plupart des autres municipalités fusionnées se sont d'ailleurs collées aux prévisions de leur comité de transition, préférant consacrer toutes leurs énergies à planifier l'avenir, à prévoir les défis de la prochaine année.

M. Garon a plutôt voulu tenter de faire mieux tout de suite. Mais en retardant l'adoption du budget, en blâmant les uns et en attaquant les autres, il a surtout réussi à créer un climat d'insécurité, à générer des tensions, et à donner l'impression que la nouvelle ville a fait un faux départ. Dommage, car il aura du mal à corriger cette perception.

Religion ou sécurité

La Charte canadienne des droits et libertés fête cette semaine ses 20 ans. La cause de Gurbaj Singh Multani, ce jeune sikh qui réclame le droit de porter son kirpan à l'école, illustre par ailleurs toute la difficulté qui existe à concilier raisonnablement droits individuels et droits collectifs au pays.

Les droits des uns s'arrêtent là où commencent ceux des autres. Facile à dire, mais plus ardu d'en établir la démarcation. Ainsi, dans le cas de l'écolier de LaSalle, les parents estiment que par respect pour leur religion, l'école devrait permettre à leur fils de fréquenter l'école avec son kirpan. L'école rétorque que pour assurer la sécurité de l'ensemble des élèves, il devra s'en abstenir, car les couteaux sont interdits par le code de conduite de l'établissement.

La liberté de religion de l'un est garantie par la Charte canadienne des droits et libertés. La sécurité défendue par les autres est aussi une garantie constitutionnelle. La Cour supérieure se prononcera en mai sur les questions de fond que soulève pour l'école québécoise le port de ce couteau symbolique pour les sikhs. En attendant, permettons-nous quelques réflexions.

L'école et la commission scolaire font-elles preuve d'intolérance et briment-elles la liberté religieuse de l'adolescent en lui demandant de laisser son kirpan à la maison? Sauf pour les sikhs orthodoxes, il semble bien que non. D'autres sikhs fréquentent les écoles montréalaises et ont

accepté de porter un kirpan symbolique en plastique ou en forme de pendentif. Pour l'harmonie et le bien commun, chacun devrait être capable de faire son bout de chemin.

Rappelons aussi que le Québec a fait le choix en 1998 de changer le statut confessionnel des commissions scolaires pour leur donner un statut linguistique. Que devient ce choix de laïcité si l'école se voit dans l'obligation de respecter toutes les particularités de diverses religions? L'école n'est pas un lieu de pratique religieuse.

Cette semaine, le juge Claude Tellier, de la Cour supérieure, a fait valoir que depuis 100 ans, aucun cas de violence relié au port du kirpan n'a été signalé. Faut-il attendre que se produise un triste événement pour intervenir? C'est à l'école qu'incombe la responsabilité d'assurer la sécurité des élèves et du personnel. En 1990, une cour ontarienne a jugé que professeurs et élèves avaient droit de porter le kirpan. Le milieu scolaire s'est endurci depuis. Dans certaines écoles, les manifestations de violence sont quotidiennes.

Au fil des ans, l'interprétation de la Charte doit suivre le changement des valeurs et aussi s'adapter au contexte dans lequel évoluent les individus. Qui oserait dire aujourd'hui qu'il est déraisonnable d'interdire le kirpan à bord des avions?



CARREFOUR DES LECTEURS

Mise au point des anesthésiologistes de Saint-François d'Assise sur la crise au CHUL : une vision réaliste

La situation critique en anesthésie au Centre hospitalier de l'Université Laval (CHUL) perdure depuis bientôt un an. Pendant tout ces mois, de nombreuses interventions médiatiques ont été faites. Les anesthésiologistes de l'hôpital Saint-François d'Assise (HSFA) ont volontairement choisi de ne pas faire de déclarations, préférant travailler avec les instances officielles responsables de gérer la situation. Cependant, devant la multitude de propos démagogiques rapportés, nous nous croyons dans l'obligation de faire quelques mises au point. Mentionnons d'abord que les anesthésiologistes ont été à toutes les tables de travail pour tenter de régler le problème. Les efforts pour solutionner cette crise ont d'ailleurs requis énormément d'énergie de chacun des anesthésiologistes de l'HSFA; mais, considérant l'absence de résultat positif, ces efforts ont aussi provoqué une détérioration dangereuse de la motivation de l'équipe en place et nous ont plutôt entraînés dans la tourmente. La crise du CHUL nous a maintenant atteints, à un point tel que nous vivons maintenant des déficiences de l'HSFA vers d'autres hôpitaux de la région. Notre hôpital, qui était autrefois un hôpital agréable à travailler et sans difficulté de recrutement d'effectif, est devenu maintenant un endroit que l'on évite de peur d'avoir à travailler aussi au CHUL.

Considérons la situation actuelle de l'anesthésie dans la région de Québec. Au Centre hospitalier affilié (CHA) — l'hôpital du Saint-Sacrement (HSS) et l'hôpital de l'Enfant-Jésus (HEJ) —, il y a 31 anesthésiologistes pour 18 salles d'opération. À l'hôpital Laval, ce ratio est de 13 anesthésiologistes pour 8 salles, et à l'Hôtel-Dieu de Lévis (HDL), de 14 anesthésiologistes pour 7,5 salles. En ce qui concerne le CHUL, le ratio est de 26 anesthésiologistes pour 23 salles d'opération. Nous ne prétendons pas que les autres milieux sont en surplus d'effectif, mais nous voulons plutôt mettre en lumière qu'à l'intérieur du Centre hospitalier universitaire de Québec (CHUL), il y a un manque criant d'anesthésiologistes.

La décision de la création d'un Centre mère-enfant (CME), il y a quelques années, nous avait laissés perplexes. Nous avions d'ailleurs laissé entendre à qui le voulait que de réunir ces deux clientèles dans un seul hôpital n'était pas la meilleure idée du point de vue anesthésique. Au contraire, l'obstétrique et la pédiatrie constituent deux des clientèles les plus exigeantes en anesthésie. Même Sainte-Justine, à Montréal, a souvent fait face à des difficultés de recrutement malgré la dimension de ce centre.

Nous avons alors clairement mentionné que de trouver des anesthésiologistes en nombre suffisant pour couvrir ces activités serait très difficile. Nous vivons maintenant les effets de ces décisions à saveur politico-médicale. Tandis que les médecins du CHUL et les administrateurs du CHUL vivaient leur futur CME au CHUL dans un état dangereux de réveries, à l'HSFA (qui possède l'expertise en anesthésie obstétricale), nous tentions d'envisager comment nous pour-

rions bien un jour organiser les services d'anesthésie dans ce futur CME.

Les membres du département d'anesthésie du CHUL ne sont pas restés de glace face à tous ces problèmes. La pénurie d'anesthésiologistes s'est fait sentir à partir de l'été dernier; à ce moment, de nombreuses gardes ont été effectuées par des anesthésiologistes de l'HDQ et de l'HSFA. Pendant ce temps, une étude faite par un organisme extérieur du CHUL, le rapport CIM, étudiait le fonctionnement du bloc opératoire du CHUL, y mettant en évidence de nombreux problèmes, le plus grave se situant au chapitre des relations interpersonnelles. L'organisme en question a étudié uniquement le fonctionnement du bloc opératoire, mais nous croyons qu'à la lumière des événements subséquents, il aurait dû aussi évaluer le fonctionnement complet de l'hôpital! En novembre 2001, devant l'aggravation de la situation au CHUL et sur le fond d'un bloc opératoire non fonctionnel, un plan d'aide et de redressement au CHUL a été mis sur pied par le département d'anesthésie; il s'agissait du premier plan de contingence, sous l'égide du chef anesthésiologiste. Ce plan était entièrement supporté par l'exécutif du Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP) et le conseil d'administration du CHUL (le CMDP étant l'organisme ultime qui doit veiller à la qualité de la pratique médicale dans un hôpital). Le fonctionnement de ce plan de sauvetage reposait alors presque uniquement sur les épaules des anesthésiologistes de l'HSFA, ce qui augmentait grandement leur charge de travail.

Nous étions alors confiants d'être les mieux placés pour reconstruire le département d'anesthésie au CHUL, via une fusion d'équipe CHUL-HSFA. Le fait de recréer une équipe solide en anesthésie aurait pu favoriser le recrutement futur (résidents), et aussi empêcher d'autres départs du CHUL et du CHUL. Pour y arriver, il fallait cependant passer par cette période de « plan de contingence ». Ce plan limitait les activités du CHUL selon l'effectif disponible, mais y maintenait la pédiatrie dans sa totalité.

De plus, il prenait à sa charge la reconstruction complète des activités administratives et cliniques d'anesthésie au CHUL. Ce plan de sauvetage a été très mal reçu par les médecins du CHUL, jugeant nos efforts insuffisants. Ce qui a fait le plus mal, c'est plutôt la façon dont les gens du CHUL ont réagi à cette aide: ceux qui venaient aider ont été carrément pris à partie, décriés, attaqués sur leur intégrité professionnelle.

Le manque d'appui de l'administration au plan de redressement aura été aussi déterminant dans cet échec. Il aurait fallu une attitude solidaire et directrice de la part de l'administration afin d'épauler les efforts faits par les anesthésiologistes. Mais les détracteurs agressifs du plan de contingence auront gagné leur cause. Au début janvier, nous nous sommes vus dans l'obligation de terminer ce plan d'aide.

Ayant toujours comme objectif de reconstruire le département d'anesthésie du CHUL, nous nous sommes remis à la tâche en janvier. À la suite des discussions avec nos confrères chirurgiens, un deuxième plan de contingence a été mis en vigueur. Encore une fois, il y avait un maintien complet des activités pédiatriques. Malheureusement, ce plan a subi les mêmes attaques virulentes de médecins du CHUL dans un climat tendu et malsain, à un point tel, que de nouveau, on a dû mettre fin à

cette aide. Ce dernier plan de contingence avait pourtant reçu l'aval de plusieurs organismes importants (FMSQ, AAQ, CMDP).

Les médecins du CHUL réclament le maintien des activités intégrales en anesthésie tout en réduisant les activités de l'HSFA et de l'HDQ, même des autres hôpitaux de la ville, pour maintenir à tout prix celles du CHUL. Voilà ce que veulent certains médecins du CHUL. Il est évident que tout transfert d'anesthésiologistes vers le CHUL provoquerait une nette réduction de la capacité des autres milieux à effectuer leur tâche, allongeant donc les listes d'attente. Finalement, transférer « de force » des anesthésiologistes au CHUL serait leur placer sur la voie de la sortie. Ils risquent fortement de quitter cet hôpital non fonctionnel comme la majorité des anesthésiologistes du CHUL l'ont fait depuis la dernière année.

Concernant la néonatalogie, il ne faut pas oublier qu'il y a un très faible nombre de cas de chirurgies néonatales parfois complexes (environ 70 cas par année), pour lesquelles le département d'anesthésie n'a que trois anesthésiologistes avec expertise. Le département d'anesthésie, comme le CMDP du CHUL, ont de grandes interrogations sur la capacité de développer et de maintenir une telle expertise afin de donner des soins qui répondent aux normes d'un centre tertiaire tel que le Centre mère-enfant. La question devrait être sérieusement évaluée.

Nous voilà donc dans la situation où le département d'anesthésie du CHUL a pris la position de maintenir la garde dans deux milieux (HSFA, HDQ) afin d'éviter l'effritement de tout le département d'anesthésie du CHUL. Cette position est refusée par le conseil d'administration du CHUL, mais est appuyée par le CMDP. L'administration de l'hôpital a été avisée, il y a plusieurs mois, que toute coercition envers les anesthésiologistes amènera un démantèlement du département du CHUL à court ou à moyen terme. À notre avis, les décideurs que sont la Régie régionale et l'administration du CHUL seront responsables face à la population de la situation chaotique qui risque de s'installer prochainement dans la région de Québec.

Il est peu probable que nous continuions à débattre du problème du CHUL sur la place publique. Nous n'avons pas rapporté tous les événements reliés à cette saga afin de simplifier la compréhension du problème. En effet, tous ont bien saisi l'incongruité des propos excessifs du docteur Pierre Dery, chef du département de pédiatrie concernant le transfert massif des femmes enceintes et de leurs bébés en Ontario! Mais, nous avons senti qu'il était nécessaire de donner notre version des faits. Malgré les apparences, notre premier souci aura été et sera toujours de donner à la population des services d'anesthésie de qualité à l'intérieur du CHUL.

Le Dr Jacques Chabot
au nom des anesthésistes
de l'hôpital Saint-François d'Assise
Québec

VOUS POUVEZ FAIRE PARVENIR vos lettres à l'adresse suivante :
Carrefour des lecteurs
Journal LE SOLEIL
925, chemin Saint-Louis, C.P. 1547
Succ. Terminus Québec, Québec, G1K 7J6
Ces missives devront être courtes et accompagnées du nom, de l'adresse et du numéro de téléphone de leur signataire. Nous nous réservons le droit de réviser et d'abréger ces lettres au besoin.
Adresse électronique : opinion@lesoleil.com

OPINIONS

CHRONIQUE POLITIQUE

Le Canada a-t-il peur de sa souveraineté?

C'est bien la première fois que je vois un pays qui n'ose pas célébrer l'anniversaire de sa déclaration d'indépendance! «Le Canada célèbre aujourd'hui son accession à la souveraineté», avait pourtant dit Pierre Elliott Trudeau, le 17 avril 1982, devant la reine. Et quelques instants plus tard, Elizabeth signait la Proclamation royale, où le mot «Charte» n'apparaît même pas une seule fois!

C'est d'ailleurs devant ce document, qui porte aussi la signature de Jean Chrétien, juste en dessous de celle d'Elizabeth, que l'actuel premier ministre s'est fait photographier hier. «Mon nom n'aurait pas dû être là, a-t-il expliqué, mais comme c'est moi qui, ministre de la Justice, avais fait le travail, M. Trudeau m'a gentiment demandé de signer...»

Il est vrai que le gouvernement fédéral a bien le droit de célébrer ce qu'il veut. Mais il y a deux petits problèmes. D'abord, cette Charte canadienne des droits et libertés qu'il a associée au 17 avril 1982 n'est pas vraiment entrée en vigueur à cette date. L'article 15, le plus important, puisqu'il porte sur les droits à l'égalité, et en vertu duquel la Cour suprême a fait tomber une à une les barrières de la discrimination fondée sur la race, l'origine nationale ou

ethnique, la couleur, la religion, le sexe, l'âge ou les déficiences mentales ou physiques, n'est entrée en vigueur qu'en... 1985.

Pour un 20^e anniversaire, ce n'était pas tout à fait précis! Et l'autre problème, c'est que cette date du 17 avril 1982 rappelle beaucoup d'autres choses, aux Québécois en particulier. D'ailleurs, ce n'est pas tellement une Charte des droits et libertés dont on célébrait l'anniversaire hier, mais le triomphe d'une équipe au pouvoir depuis bientôt neuf ans, avec toute l'arrogance qui l'accompagne.

Premier ministre et ministres ont donc tenté d'occulter, toute la journée, l'entière réalité de l'événement auquel Elizabeth prêta sa majesté il y a 20 ans. Le Conseil de l'unité canadienne a ainsi préféré remplir la salle Southam du Centre national des arts d'adolescents plutôt que d'inviter les vrais témoins de l'époque. Par exemple, les 42 pauvres députés du Québec qui ont voté en faveur de cette Constitution n'avaient même pas été invités. C'est pourtant eux qui, selon Pierre Trudeau, avaient «mis leur siège en jeu» et qui, pour la plupart, l'ont effectivement perdu aux élections suivantes!

Les scénaristes de cette journée du 17 avril faisaient d'ailleurs dans le révisionnisme — ou péchaient par ignorance — pour éviter toute allusion aux



Michel Vastel

Mvastel@lesoleil.com

problèmes que l'événement a créés. Jean Chrétien a par exemple déclaré hier aux Communes que «[la Constitution] fut adoptée par une vaste majorité des membres de ce Parlement (246 contre 24), incluant 74 des 75 députés élus par les Québécois». C'est malheureusement faux. En plus du conservateur Roch LaSalle, deux libéraux québécois — Warren Allmand et Louis Duclos — avaient eux aussi voté contre cette Loi sur le Canada.

Les députés du Bloc québécois ont eu l'air de véritables «casseux de party» en rappelant que ce qu'on célébrait hier, c'était «le rapatriement unilatéral» de la Constitution. Disons que ce n'était pas tout à fait «unilatéral» puisque neuf gouvernements provinciaux, sans compter le Parlement britannique, avaient autorisé ce rapa-

triement! Mais, comme l'a fort bien rappelé Richard Marceau (Charlebourg), «en 1982, le Canada a pris l'habitude de se passer de l'accord du Québec». Sa liste d'exemples était longue...

Aux Communes, le ministre de la Justice s'est fait traiter de «vendeur». Le pauvre Martin Cauchon, qui n'y était vraiment pour rien puisqu'en 1982 il était encore au collège de Cap-Rouge et qu'il se faisait de l'argent de poche en été en essayant la vaisselle des riches de Charlevoix, a pris l'insulte comme une gifle. Ce n'est pas élégant bien entendu, mais l'histoire se souvient-elle aussi qu'en 1990, lorsqu'il était candidat à la direction du Parti libéral du Canada, c'est son prédécesseur à la Justice, Jean Chrétien, qui fut traité de «vendeur» par... de bons libéraux, partisans de Paul Martin!

Le gouvernement aurait peut-être dû y penser à deux fois avant de célébrer avec autant de pompe ce «17 avril 1982». C'est une date que 99% des Québécois avaient sans doute oubliée. Mais il a bien fallu remettre les pendules à l'heure et constater les profondes divisions qu'elle suscite encore. Hier, à Ottawa, les libéraux fédéraux étaient furieux contre un autre libéral,

québécois celui-là, porte-parole de l'opposition officielle à l'Assemblée nationale en matière d'affaires intergouvernementales canadiennes.

Benoît Pelletier a en effet eu l'audace de rappeler que le Parti libéral du Québec pose des conditions avant d'adhérer à cette Constitution — il n'a pas dit «Charte»! Et «ce qui était [vrai] sous Claude Ryan, Robert Bourassa et Daniel Johnson, a-t-il répété, l'est encore sous Jean Charest». Voilà une déclaration dont Jean Chrétien et Martin Cauchon se seraient bien passés...

Enfin, puisqu'on en est aux dissidences, celle de l'ancien premier ministre Joe Clark a eu une résonance particulière dans le décor victorien du parlement du Canada.

«L'imposition des modifications constitutionnelles a alimenté les aspirations à l'indépendance du peuple québécois, a dit le chef du groupe progressiste-conservateur. Cela aussi fait partie de l'héritage du 17 avril.»

Les apprentis sorciers du bureau du Conseil privé à Ottawa ont réveillé de vieux démons. Il est vrai que, comme dirait Jean Chrétien, cette histoire ancienne n'intéresse plus personne. Mais ce n'est pas une raison pour lui faire dire n'importe quoi...

Les députés du Bloc ont fait les «casseux de party»

Le «rapatriement» de 1982: une mise en perspective

Claude Morin

Ex-ministre des Affaires intergouvernementales du Québec

Petit rappel historique, pour commencer. En 1867, la Constitution canadienne a donné au gouvernement central la possibilité d'intervenir dans les domaines provinciaux. Ensuite, la Cour suprême, par ses décisions successives, a élargi ce privilège et a aussi confié à Ottawa des responsabilités importantes qui échappèrent ainsi aux provinces. L'accroissement des programmes gouvernementaux de part et d'autre provoqua d'incessantes querelles de juridiction qui amenèrent les gouvernements du Québec, les uns après les autres, à exiger une révision en profondeur des règles du jeu et une nouvelle répartition des pouvoirs.

Pourquoi? Parce que le Québec est la seule province à devoir et à pouvoir assumer, par ses institutions, la responsabilité de défendre et de promouvoir la culture, les intérêts et les valeurs d'une société à plus de 80% de langue française et qui, pour cette raison notamment, se distingue de la population de langue anglaise dominante partout ailleurs en Amérique du Nord. Au-delà des affiliations partisans, il a en effet toujours existé, chez les Québécois, un consensus, ou une sorte de commun dénominateur, sur la nécessité de faire respecter, par Ottawa et le reste du Canada, la spécificité du Québec.

Le Canada anglais, lui, ne s'est jamais inquiété outre mesure de l'environnement fédéral. En fait, il s'accommoda plutôt bien de la situation, à une nuance près: votée par Londres au temps où le Canada était une colonie, la Constitution était demeurée une loi britannique. La nécessité de la «rapatrier» en y ajoutant une formule d'amendement devint, pour lui, la substance même de ses aspirations politiques. On conçoit qu'un tel objectif n'ait pas grand-chose de commun avec les réclamations du Québec.

À cause des divergences entre le Québec et le reste du Canada sur la nature du régime fédéral et sur les correctifs requis, toutes les tentatives de réforme se soldèrent par des échecs, par exemple celui de la conférence de Victoria en 1971, et décourèrent les Québécois.

PROMESSE TROMPEUSE

Or, pendant la campagne référendaire de 1980, le premier ministre Trudeau prit un engagement solennel et fortement médiatisé. En échange d'un NON, il garantissait la mise en vigueur de changements constitutionnels, mais il se garda bien de préciser lesquels. Bien des Québécois crurent qu'Ottawa procéderait à un renouvellement du fédéralisme qui donnerait enfin satisfaction aux réclamations du Québec.

Le NON gagna, mais il s'avéra que les plans d'Ottawa n'avaient rien à



Avant de la transférer à l'autorité canadienne, le Parlement de Londres modifia la Constitution en y intégrant les dispositions rejetées par le Québec.

voir avec la réforme souhaitée par les Québécois depuis des années. C'était même tout le contraire. D'une part, les fédéraux voulaient contrôler tous les pouvoirs économiques stratégiques, certains relevant des provinces. D'autre part, ils tenaient à insérer dans la Constitution une Charte des droits qui mettrait dorénavant l'accent sur les droits individuels par opposition aux droits collectifs; malgré l'apparence noble du projet, cela signifiait, pour le Québec, une attaque en règle contre sa politique linguistique (la loi 101). Enfin et surtout, l'objectif global visé par Ottawa était d'instituer un régime qui, une fois pour toutes, se conformerait à la vision canadienne-anglaise du fédéralisme, en rejetant bien entendu celle du Québec, décentralisatrice et, de ce fait, jugée incompatible.

S'étant engagé de bonne foi dans les pourparlers post-référendaires, comme le voulait l'opinion, le Québec décida dès lors de lutter contre une entreprise qui contredisait le sens que le public avait été induit à donner à la promesse de M. Trudeau. Sans raconter ici toutes les péripéties qui s'ensuivirent, qu'il suffise de rappeler que les discussions constitutionnelles, initialement prévues pour ne durer que quelques courtes semaines, s'échelonnèrent sur un an et demi; qu'elles furent ponctuées de recours aux tribunaux et de campagnes dans les médias; et qu'une alliance interprovinciale, pratiquement le seul moyen de défense dont disposait alors le Québec, bloqua pendant plusieurs mois les projets fédéraux. Entre-temps, le 13 avril 1981, les électeurs québécois

reportèrent le gouvernement Lévesque au pouvoir, car un bon nombre de citoyens, dont maints fédéralistes éminents, comprirent qu'Ottawa les avait floués.

ISOLEMENT PLANIFIÉ DU QUÉBEC

Dans une décision célèbre, en septembre 1981, la Cour suprême déclara que, si le gouvernement central avait légalement le droit de procéder de façon unilatérale, sa démarche était illégitime dans la mesure où une majorité de provinces ne l'appuyait pas. Pour résoudre le problème, les fédéraux se livrèrent, au cours d'octobre 1981, à une manœuvre qui

Le Québec refusa de se rallier à une Constitution qui demeurerait pour lui illégitime

consistait à obtenir l'assentiment des provinces anglophones en leur accordant des concessions sur un point ou un autre. Jamais, cependant, on n'offrit quoi que ce soit au Québec. Ottawa décida plutôt de l'isoler, comptant sur la solidarité en bout de ligne des autres provinces dont la vision du fédéralisme, très proche de la sienne, s'opposait à celle des Québécois.

L'isolement se produisit au début de novembre 1981 (la «nuit des longs couteaux»). Prenant soin de ne pas en avertir le Québec, Ottawa et les autres provinces conclurent une entente sur les changements recherchés par les fédéraux. Mis devant le fait accompli,

le Québec — dont l'Assemblée nationale (y compris les libéraux de Claude Ryan) avait déjà condamné le comportement d'Ottawa — refusa de se rallier à une Constitution qui demeurerait pour lui illégitime du fait qu'elle ne respectait en rien les engagements pourtant pris à son endroit en échange du NON référendaire. Elle faisait de lui une province comme les autres et instaurait une dynamique politique contraire à ses aspirations. Avant de la transférer à l'autorité canadienne, le Parlement de Londres modifia en effet la Constitution en y intégrant les dispositions rejetées par le Québec. C'est dans ces conditions qu'eut lieu le «rapatriement».

Par la suite, des gouvernements provinciaux comprirent qu'ils avaient, à l'instigation des fédéraux, participé à un coup de force anti-Québec qui, à terme, pouvait menacer le bon fonctionnement du régime. Il importait en conséquence d'en corriger les effets. Pendant la campagne électorale de 1984, le Parti conservateur de Brian Mulroney, d'accord avec la nécessité d'une réparation, promit de la réaliser.

TENTATIVE MANQUÉE DE RÉPARATION

Après l'élection des conservateurs, on assista à un effort sincère de rectification qui aboutit en 1987 à l'«Accord du lac Meech». L'accord parlait du Québec comme d'une société distincte, mais cette notion, à mesure que le temps passa, souleva des réticences au Canada anglais. Si bien qu'en juin 1990, ce fut une fois de

plus l'échec: l'accord ne fut pas entériné, même si le rapport Charest en avait dilué la portée. La crise qui s'ensuivit donna lieu à une réflexion intense au Québec (Commission Bélanger-Campeau) et, dans le reste du Canada, il en résulta de nouvelles discussions dont on espérait qu'elles conduiraient cette fois à un projet satisfaisant tout le monde. On conclut ainsi, de peine et de misère, un autre accord, dit «de Charlottetown», en août 1992. Deux mois plus tard, Ottawa organisa un référendum sur cet accord. La réponse fut négative autant au Québec qu'à l'extérieur, mais pour des raisons opposées: au Québec, parce que l'accord offrait moins que celui du lac Meech, et ailleurs parce qu'on l'estimait encore trop généreux envers le Québec!

La crise venait de s'aggraver, mais on assista à un curieux phénomène: du jour au lendemain, des porte-parole d'Ottawa se mirent à prétendre que, après tout, les questions constitutionnelles n'étaient pas vraiment importantes et qu'il faudrait désormais cesser de s'en préoccuper... Comme si la crise devait s'évanouir pour peu qu'on n'y portât plus attention.

QUE FAIRE DÉSORMAIS?

Les tenants du présent régime paraissent dès lors sur la lassitude du public et, après le référendum québécois ultraserré de 1995, ils entreprennent, à grands renforts de propagande et de publicité, de convaincre les Québécois que le statu quo, avantageux pour Ottawa, leur convenait aussi fort bien. D'aucuns se sont laissés prendre et, comme les libéraux de Jean Charest, ont fini par se persuader qu'il n'y a plus grand-chose à faire. Un peu plus, ils conseilleraient aux Québécois d'abandonner tout projet politique ambitieux et de ne plus se voir comme une nation, mais plutôt comme la plus grosse minorité ethnique du Canada, perspective qui serait d'ailleurs cohérente avec l'état de choses qu'ont voulu créer les artisans de la Constitution de 1982.

Mais ceux qui proposent la capitulation oublient à dessein quatre considérations qui, pour l'avenir, peuvent guider l'action. D'abord, la Cour suprême a déterminé qu'un référendum gagnant sur la souveraineté — et cela vaut pour toute proposition constitutionnelle — entraîne, pour Ottawa et pour le reste du Canada, l'obligation de négocier, ce qui n'était pas le cas auparavant. Ensuite, des juristes sérieux soutiennent que des accords constitutionnels pourraient intervenir entre Ottawa et Québec, sans que toutes les autres provinces ne soient impliquées.

En outre, plus important, le consensus québécois (dont on a parlé plus haut) existe toujours. Et, enfin, le problème Québec-Canada n'a pas été résolu, et il reviendra tôt ou tard au premier plan de l'actualité.

36 versements

sans frais, sans intérêt*

sur toute la marchandise en magasin



15⁸⁴\$
par mois

CUISINIÈRE 30 PO (238816)

- Surface de cuisson relevable
- Dossieret et porte en verre
- Une prise de courant

569⁹⁵\$



23⁶¹\$
par mois



RÉFRIGÉRATEUR 18 PI CU (255344)

- Tablettes de verre ajustables antidébordement
- Bacs à fruit et à légumes à humidité contrôlée • Bacs à viande
- Balconnets ajustables dans la porte • Disponible en noir

849⁹⁵\$



SÉCHEUSE (257514)

- Extra grande capacité • 4 cycles
- Choix de 3 températures
- Porte réversible

419⁹⁵\$

**6 CYCLES
SUPER CAPACITÉ**

11⁶⁷\$
par mois
SÉCHEUSE



LAVEUSE (258502)

- Super capacité • 6 cycles
- Choix de 3 températures

479⁹⁵\$

13³⁴\$
par mois
LAVEUSE



Broil King.

BARBECUE 50 000 BTU (272554)

- SURFACE DE CUISSON DE 388 PO²
- Brûleur super B™
- Grille à 3 positions

449⁹⁵\$

3 DANS 1 PORTATIF (285004)

- VENTILATEUR 2 VITESSES
- DÉHUMIDIFICATEUR de 40 pintes
- CHAUFFERETTE de 1 200 watts

7⁵⁰\$
par mois

269⁹⁵\$

DÉHUMIDIFICATEUR



LAVE-VAISSELLE GE (257068)

- Modèle à encastrer
- 4 programmes
- Mise en marche différée
- Isolant «Quiet Power 1»
- Support pour coupes à vin
- 3 niveaux d'eau et de lavage
- Système de lavage «Tri-Clean»
- Broyeur d'aliments durs à «Piranha»

499⁹⁵\$



**CONSOLE
ÉLECTRONIQUE**

13⁸⁹\$
par mois
LAVE-VAISSELLE



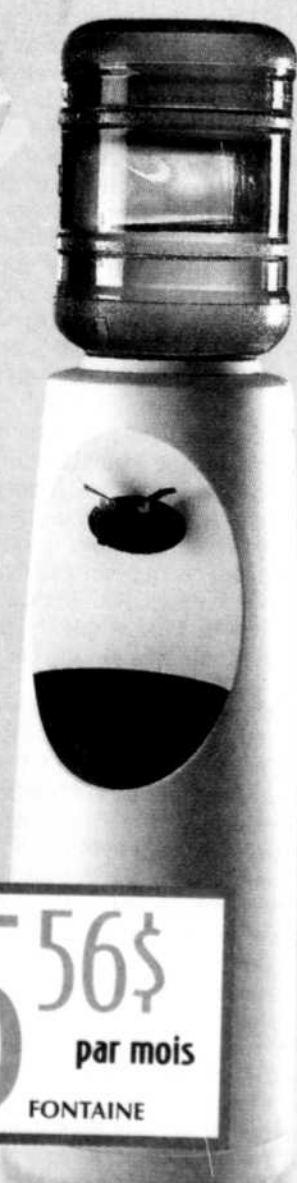
3 DANS 1

20⁵⁵\$
par mois

CLIMATISEUR PORTATIF (287560)

- CLIMATISEUR de 8 000 BTU
- DÉHUMIDIFICATEUR de 57 pintes
- VENTILATEUR à 3 vitesses

739⁹⁵\$



5⁵⁶\$
par mois
FONTAINE

THERMO CONCEPTS

FONTAINE KELVIN (263404)

- Réservoir d'eau en acier inoxydable
- Thermostat d'eau froide

199⁹⁵\$



TANGUAY

Livraison et service gratuits à la grandeur de la province

Achetez en ligne
www.tanguay.ca

LES SAULES
4875, boul. de l'Ornière
1 800 563-4411 • (418) 871-4411

BEAUPORT
535, boul. Sainte-Anne
1 800 563-6282 • (418) 667-6282

LÉVIS
5720, boul. Étienne-Dallaire (angle Kennedy)
1 800 563-4511 • (418) 833-4511

TROIS-RIVIÈRES
2200, boul. des Récollets
1 800 465-2200 • (819) 373-1111

RIMOUSKI
822, boul. Sainte-Anne, Route 132
1 800 463-4411 • (418) 725-4411

CHICOUTIMI
1990, boul. Talbot
1 800 363-4711 • (418) 698-4411

RIVIÈRE-DU-LOUP
245, Hôtel-de-Ville
1 800 510-4711 • (418) 867-4711

SAINT-GEORGES DE BEAUCÉ
8955, boul. Lacroix
1 877 295-4411 • (418) 226-4411

* Sous réserve de l'approbation du service de crédit, ne payez que les taxes de vente. Cartes de crédit acceptées. Photos à titre indicatif.